

Notes sur l'histoire de l'Eglise
Reformée de

Moucaré -

163J 4320-001 53 pages

" formant un cahier trouvé dans
la paroisse qui a été copié à la
machine au presbytère de
Moucaré "

17 juin 1959

Dale GORMAN, pasteur,
à Moucaré, PESSAC et Castillon

docylographie - photocopie

NOTES sur l'HISTOIRE DE L'EGLISE REFORMEE DE MONTCARET

Recueillies par J.J. Ragon

Introduction

Comme le titre du cahier l'indique ce sont des notes que nous donnons et non une histoire de l'Eglise Réformée de Montcaret. Nous disons ce que nous savons sans nous inquiéter des proportions que ces notes ont, entre elles, soit par rapport au temps, soit par rapport à leur importance. On trouverait d'autres renseignements dans les documents suivants:

- 1) les Archives de la mairie de Montcaret, particulièrement les registres de l'Etat civil tenus par les prêtres, avant la Révolution; 2) les pièces manuscrites inédites déposées au presbytère catholique de Montcaret (10 feuillets in-quarto); 3) un manuscrit rédigé par Monsieur Delpeyrat, curé de Montcaret, déposé, dit-on à l'évêché de Périgueux; 4) un ou plusieurs manuscrits contenant les notes recueillies par M^{lle}. de Belair et de Montvert.

La Réforme depuis ses débuts jusqu'à Louis XIII .

La paroisse de Montcaret et les paroisses avoisinantes furent gagnées de bonne heure à la cause de la Réforme. Monsieur Gaullieur, dans son histoire de la Réformation, parlant de l'Etat de la Réforme à Ste Foy en 1547, cite "les nombreuses localités de moindre importance de la Vallée de la Dordogne: la Force, Eynesse, Montcaret, Saint Antoine, Pessac, Gensac, Montravel, Castillon, et autres, où depuis plusieurs années, l'on en était plus à se cacher, à deserter la messe, pour les réunions évangéliques; " ¹

1. Gaullieur, page 25.

"Le mouvement s'étendait à pas de géants" Partout, dit M^r Gaullieur, les réformés, banissant désormais la crainte d'être dénoncés, se réunissaient publiquement, pour célébrer leur culte le gouverneur de la province écrit au roi, pour l'avertir de ce qui se passe. . . . le Parlement en informe le Duc de Guise; des gentilshommes en donnent avis au Cardinal de Lorraine dans la première quinzaine d'octobre 1500.

"Les localités plus particulièrement désignées par eux sont . . . Mussidan; Montcaret, et Bergerac en Périgord. . . . A Gensac, en Bazadais, et à Montcaret, sur l'autre rive de la Dordogne, un ministre nommé DUBOIS prêchait régulièrement devant un millier d'auditeurs." ¹

Pendant les Guerres de Religion la grand route de Montcaret fut souvent suivie par les différents chefs des parties et même par les Rois Henri IV et Louis XIII. Trois jours après la bataille de Coutras, Henri de Navarre dina et coucha au Château de Montaigne. Gaspard de Schomberg séjourna dans ce même château un ou deux jours (1589). En même temps que l'Eglise Réformée de Montcaret, une autre église réformée était organisée à Vélignes. En 1597 MR DANGLADE était pasteur de Vélignes et en 1603 Monsieur LAFARE. Plus tard l'Eglise de Vélignes se réunit à celle de Montcaret. M^r Lafare, pasteur de Vélignes, fit partie du Synode National de Montauban en juin 1594.

1. Gaullieur, p.214-215.

Le 25 juin 1617 fut célébré à Montvert le mariage de Pierre de NOGARET,¹ Seigneur des Réaux, fils d'Arnaud et de Nogaret, de Montravel avec Marthe de Ségur, fille de Gabriel de Ségur, Chevalier, Seigneur de Parsas, demeurant à Montvert. Arnaud de Nogaret qui était veuf avait confié à sa belle soeur, Marie Boutin, le soin de faire les honneurs de sa maison. "Au contrat passé par devant Pierre de Nois, notaire royal, figurèrent comme témoins: haut et puissant seigneur, Charles de Gamaches, vicomte de Ramond, baron de Jussy et autres places; Bertrand de Drouillac, écuyer et Seigneur de Mézières; Pierre de Belcier, écuyer, Pierre et Jean de Grailly écuyers; Seigneurs de Sainte Terre et de Castelgens; Nicolas de Cazeneuve, écuyer; Seigneur de Pitray etc."

"La cérémonie religieuse eut lieu dans l'Oratoire du château avec le concours de plusieurs ministres de la région."² Quels étaient à cette époque les pasteurs de Montcaret? Nous avons lu dans un acte du XVII^e siècle que, devant Monsieur CLAIGNEAU, notaire royal, le Sieur Pierre de la TOUR, ministre, s'était engagé à la date du 18 septembre 1620 à demeurer à Montcaret "pour y prêcher la Parole de Dieu pour la somme de 800 livres ^{Aussi} ~~tamais~~ que s'engageaient solidairement à lui payer les Sieurs Pierre d'Angereau, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux; Armand (ou Arnaud) Vival de Nogaret, Sieur du dit lieu, juge et Lieutenant en la présente juridiction de Montravel, M.M. Pierre Denois, Samuel Donset, Pierre Faure, notaires royaux, Jehan..., Pierre Dupuy?

1. Il avait au moins deux soeurs: Marie et Suzanne.

2. S. de St. Loup, La Gorge d'Enfer, pages 226 et 227.

M^r Jacques Bernard, Jehan Dumas (ou de Mayne) et Pierre Denois, dit de Marion, habitant tous en la paroisse de Montcaret et celle de Montravel.

En 1637 on trouve M^r Denis pasteur à Montcaret. Dans son testament du 30 avril 1644, le Sieur Pierre Bernard du Village de Bernard, paroisse de Montcaret "lègue aux pauvres de Dieu la somme de trente sols, qu'il veut être payés après son décès par son héritier, bas-nommé au syndic des pauvres de l'Eglise Réformée de Montcaret pour par, après de l'avis du Consistoire d'icelle église être distribués aux dits pauvres,". Dans les confrontations des immeubles mentionnés dans ce testament on voit que Mr Joseph Bessotis, Ministre à Montcaret était propriétaire au Faure. D'après un autre document Joseph Bessotis, ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ a été pasteur à Montcaret de 1614 - 1626; d'une autre côté un Bessotis figure comme pasteur de Sainte Foy de 1603 à 1620. || Dans la séance du Consistoire de Montcaret de 1657, il est dit que Jean Benoit, ancien juge de Montazeau est nommé scribe à la place de Paul Marcon; parmi les papiers dont Mr Benoit prend charge, il est cité "une copie d'arrêt du Conseil privé du Roy du quatorze mai 1635 obtenu à la requête du Seigneur André Bessotis, ministre, du Sieur André Denois, et Pierre Taunan, anciens." Ces différents renseignements n'apportent pas beaucoup de lumière, et nous ne savons pas si André et Joseph Bessotis désignent une seule personne ou des personnes distinctes.

GUERRES RELIGIEUSES sous LOUIS XIII

L'Eglise de Montcaret eut une terrible épreuve à subir lors du siège de Montravel; quoique l'histoire de ce siège n'ait pas trait directement à l'Eglise, nous croyons devoir reproduire ici ce que nous avons lu sur ce sujet.

"Le marquis de La Force après la levée du siège de Montauban était parti de cette ville avec ses fils, le Comte d'Orval, son gendre et la noblesse du Quercy de l'agenais et du Périgord puis il ~~HICHI~~ s'était dirigé vers Ste Foy en vertu de sa commission de General de la Basse-Guienne, tandis que le Comte d'Orval se retirait à Figeac et dans les terres de son père le Duc de Sully. Mr de La Force, ayant trouvé Ste Foy, Montravel, Gensac et quelques autres places occupées par les protestants avec 2000 hommes de pied et 500 chevaux sous le commandement de MM Théobon, de St Torras, le Marquis de Boursoles, de Mirambeau, Savignac d'Eynessa, le viconte de Castets, La Mothe-Gachon, La Serve, Grandmaison, Gratteloup et autres ordonna une nouvelle levée de troupes

Mr de La Force constitua à Ste Foy un conseil des Eglises de la Basse-Guienne; ce conseil devait régler toutes les questions militaires et financières qui seraient soulevées dans cette province.

Le Roy arrêta que le Duc d'Elbeuf demeurerait général d'une armée en agenais et dans une partie de la Guienne pour empêcher Mr de La Force d'exécuter ses résolutions hardies. Cette armée était composée des régiments de Piémont de Grignauf, de Lanzaun, de Gurgen, de Lavouze, de Fleix et des cinq compagnies.

Jean de Gaupeteau, baron de Puynormand et de Franco . . . jouissait d'une grande influence dans l'Entre-Deux-Mers et le pays d'Entre-Dordogne où il avait ses seigneuries. Il adressa un appel à toutes les communes et réunit en quelques jours une armée de 2 000 hommes équipée à ses frais. Il l'amena lui-même au Duc d'Elbeuf, qui mettait le siège devant Montravel. De son côté toute la noblesse du pays accourut se ranger sous la bannière du Duc. Jean de Selminhas prit le commandement des volontaires de Gaupeteau; Artus d'Agnand, celui des recrues arrivées par bateau de Libourne. Hélié de Villepreux, Marc de Verdun, Gaston de Foix, le Baron d'Ambrus, le Comte de Blaignac, les Madailan; le Baron de Mombadon, le Marquis de Landiras et une foule d'autres seigneurs accoururent de toutes les parties de la Guyenne, prêter main forte au Duc d'Elbeuf.

1. Raphaël de la Serve était le 6^e fils de Guillaume de Montfenand, Seigneur du Maine et de S^{te} Orse en Périgord. Il était né en 1592 et fut fait prisonnier à Montravel comme Capitaine du regiment de Tonnois; il fit la campagne de Lorraine en 1633. IL mourut le 21 septembre 1661 et fut enseveli dans l'Eglise de Ste Orse (Canton de Thénon) au tombeau de ses prédécesseurs
2. Albert eut onze mois sur la Dordogne. Episode historique du XVII^e siècle (1621-22) par Mr Jules Detarnes. Paris: L.F. Hivert, librairie, quais des Grands Augustins N° 55; Dentre Palais Royal - Galerie d'Orléans (1835).

" Le Marquis de La Force avait fait passer dans Montravel une grande quantité de munitions et 300 hommes de ses meilleures troupes.... Au Sud, à l'Ouest et au Nord, Montravel était resté inaccessible. On se butait sur ces 3 faces une série d'épaulements abrupts, échelonnés dans l'escarpement du tertre, comme de gigantesques gradins. A ces défenses naturelles, on avait ajouté des fosses de 10 à 15^m de largeur creusés au pied d'un escarpement de 15^m de haut couronné dans toute sa longueur par un parapet crénelé, muni de distance en distance de tourelles en relief. C'était donc uniquement du côté de l'Est que Montravel communiquait de plein-pied avec le plateau. On y entrait par une porte à pont-levis.

La Mothe-Gachon, Baron de St Auterre, qui commandait la place, en avait augmenté considérablement les fortifications au prix d'un travail opiniâtre. Il avait transformé le fossé qui entourait le tertre escarpé à 15^m au dessous de son couronnement en une deuxième enceinte fortifiée. Une poterne creusée au midi, dans le rocher, mettait cette deuxième enceinte en communication avec l'intérieur de la place.

Pour le secourir, La Mothe-Gachon avait auprès de lui des capitaines d'élites, tels que Ste Orse, de Lafye, Grandmaison, de Gratteloup, tous gens de coeur et d'une bravoure éprouvée. On ne pouvait arriver à la place que du côté de l'Est et du Nord-ouest, où des pentes praticables mènent au sommet du plateau. D'Elboeuf et son chef d'Etat-major Madaillan établirent leur (Q. G.) à Montcaret où ils trouvaient à loger une partie de leurs troupes... les habitants avaient abandonnées pour s'enfermer dans Montravel."

"Le 22 février 1622 un héraut d'armes se présenta. Le Capitaine Madaillan attaqua le foubourg qui fut forcé le 23." "et... délogea les religionnaires des hauteurs voisines, au Nord-ouest de Montcaret où il fit monter son artillerie. Tandis que les calvinistes repliaient dans l'enceinte fortifiée, Madaillan mit ses canons en batterie sur le Foch Senbca, au nord-est de la place en arrière du château de Nogaret et le bombardement commença. Le tir des catholiques plongeant dans l'enceinte inférieure, frappait de front les ouvrages qui défendaient le pont-levis, autour de la chapelle Sainte Marie et prenaient en écharpe les murs crénelés de l'enceinte supérieure. Le bombardement conduit méthodiquement, continua sans interruption, pendant plusieurs jours. La ville arrière qui s'étendait sur toute la surface du promontoire, à l'ouest de la citadelle, ne fut bientôt qu'un morceau de décombres en poussière. Le mur de la deuxième enceinte renversée comblait le fossé.

1. Armand de Bussac 5^e fils de Guillaume de Montferrand, Seigneur de Maine et de St Orse en Périgord était né le 19 janvier 1590; il fut tué à Montravel.
2. S. de St Larp, "La Gorge d'Enfer."
3. Jules Determes, Albert. (ouvrage cité)

" Les habitants, néanmoins, ne perdaient point courage et répondaient à l'appel de leur valeureux commandant déterminé à résister jusques à la mort. Leur ministre (probablement Pierre de la Tour) et Privat, ministre de Castillon qui s'était enfermé avec eux les encourageaient à la résistance . . . les petits enfants mêmes et les femmes couraient aux remparts et bravaient obstinément la canonnade, sans vouloir entendre parler de composition. Le capitaine Madailan fut tué, et bien d'autres avec lui. Le lundi 28, l'assaut ayant été donné, la garnison de Montravel se jeta dans les bastions et les retranchements qui environnaient les Tours. Cependant la Tour s'en allait en poussière; les forts qui l'entouraient et défendaient le pont-levis tombaient pièce à pièce. La brèche s'élargissait. La noblesse qui entourait le duc d'Elboeuf impatiente de son inaction demandait à donner l'assaut. Le 1^{er} mars, d'Elboeuf jugea la brèche suffisante et commanda l'assaut. Tous s'y portèrent avec une ardeur incroyable. Les hommes de Groupetseau qui s'étaient employés avec une admirable discipline aux travaux d'approche apportèrent quantité de fascines dont ils comblèrent le fossé de l'Est. Ses gentilhommes s'y jetèrent hardiment et montèrent aux échelles. Mais St Auterre, à la tête des assiégés, opposa une résistance si acharnée que les meilleurs hommes du duc y furent tués et qu'il dut pour ce jour là renoncer à forcer la place. Cependant le bombardement continuait son œuvre de destruction et de mort; les malheureux assiégés n'avaient ni trêve ni repos. A plusieurs reprises, même après l'assaut meurtrier, le duc d'Elboeuf leur fit porter des propositions. Mais jamais ils ne voulurent entrer en composition et La Mothe-Gachon, déclara qu'il ferait pendre aux créneaux le la Tour le premier qui parlerait de se rendre. Il leur restait une suprême voie de salut. La poterne du midi qui menait à la deuxième enceinte était à couvert du canon des assiégeants. A la faveur des ténèbres, il eut été facile aux défenseurs d'abandonner la place et de fuir. Pour que la tentation n'en vint à personne, La Mothe-Gachon fit mirer le couloir étroit qui menait à la poterne en y entassant les débris de murailles faits par la canonnade. Il avait juré de ne pas se rendre; il tint parole. Lorsque tout fut perdu et qu'il ne resta plus aucun espoir, La Mothe-Gachon entouré de quelques uns de ses soldats, presque tous blessés, se présente sur la brèche, l'épée à la main et s'y battit en désespéré jusqu'à ce qu'enfin il tomba mort percé d'un coup de pique.

Une centaine (108) de ces hommes s'étaient fait tuer à ses côtés; ceux qui restaient debout se retirèrent en bon ordre la mèche allumée. L'Officier qui les commandait, jaloux d'imiter son valeureux capitaine et de ne pas survivre à la ruine de la place, les conduisit dans la poudrière; les soldats avaient compris; tous à la fois sans en attendre l'ordre, ils jetèrent leurs mèches sur les réserves de poudre. Un formidable coup de tonnerre retentit dans les airs, en même temps que la colline de Montravel oscillait sans la poussée d'une terrible secousse. C'était fini! Par la brèche béante, les soldats du duc qu'une résistance si opiniâtre avait irrités se précipitèrent dans la ville en ruines, livrée au massacre et au pillage."

"La garnison fut passée au fil de l'épée à l'exception de 60 soldats et 4 capitaines qui se fortifièrent dans une des tours contre laquelle les soldats du duc d'Elboeuf dirigèrent vainement leurs efforts et furent repoussés avec perte . . . La dernière tour de Montravel avait été forcée et ceux qui l'occupaient avaient été ~~tués~~ contraints de se rendre prisonniers de guerre." 1

"Ils furent échangés contre des prisonniers catholiques." 2

"Quelques soldats furent néanmoins exécutés. Montravel était vide. D'Elboeuf ordonna de le raser jusqu'aux fondements. Pendant plus d'un mois les troupes travaillèrent à sa démolition. De la double enceinte des tours et des murailles, des forts et des maisons privées où se logeaient 2 000 habitants, de la chapelle Ste Marie, il ne subsista que ce qui était sous terra. A peine un fragment de la vieille tour du guet fut laissée debout." 2

"Bâti sur la crête d'une montagne, placé sur la pointe d'un promontoire très allongé et étroit, le château de Montravel, est comme isolé de toutes parts, en raison des fossés qui l'entourent entièrement. Cette enceinte considérable mesure de l'Est à l'Ouest, en y comprenant les fossés, 300^m sur 130^m dans sa plus grande largeur. Elle est divisée en deux portions à peu près égales entre les quelles est un reste de motte. Il ne subsiste des constructions qu'une partie de tour romaine placée au sud de la première cour et qui domine tous les environs comme un immense phare." 1

A propos de La Mothe-Gachon, nous citerons un extrait de ce que dit la Bénédiction Protestante des frères Haag.

"Arnand de Gachon (ou de Gaschon) sieur de La Mothe, avocat au parlement de Bordeaux, fut député en 1601, par la Basse-Guienne, à l'Assemblée politique de Sainte Foy. Il y remplit les fonctions de secrétaire et fut chargé d'une mission à Lyon où Henri IV se trouvait alors pour lui faire entendre les plaintes des églises au sujet des obstacles que le Parlement de Bordeaux apportait à l'installation de la Chambre mi-partie. (Fonds de Brienne N° 209) L'année suivante, par la résignation d'Etienne Trélier, il fut pourvu de la charge de conseiller qu'au Parlement de Guienne, charge dans laquelle il eut pour successeur son fils, Pierre, en 1618. DU mariage de ce dernier avec Libille de Balaban naquirent deux fils que l'Amiral de Picardie appelle François et Jean. Le 1er sieur, de la Salle, et de Contre, du chef de sa femme, Marie de Sayecaut, fille de Luis de Sayecaut, Sieur de Contre et Vienne de Martigny abandonna le barreau de Bordeaux pour s'établir en Picardie . . . On doit sans aucun doute rattacher à cette famille le capitaine La Mothe Gachon, qui vaillamment secondé par Bussac, la Serve, Gratteloup, et Papus défendirent en 1622 Montravel contre le duc d'Elboeuf et qui se fit tuer sur la brèche, plutôt que de se rendre à discrétion."

"Au mois de mai de la même année, le prince de Condé, de concert avec les troupes de Louis XIII et celles du duc d'Elboeuf, se firent sur Ste Foy pour en faire le siège; arrivé à Montcaret il y campa une nuit et il continua sa route jusqu'au Port Ste Foy où il s'établit."

1. Jules Determes, op. cit.

2. S. de St. Loup, op. cit.

Aperçu de la vie de l'Eglise d'après un registre du CONSISTOIRE.

Nous arrivons maintenant à une époque sur laquelle nous pouvons donner de nombreux renseignements par suite de la circonstance suivante. En 1912 Monsieur le Pasteur Morize étant venu prêcher à Ste Foy trouva par hasard, jettés au rebut, dans une des dépendances du temple nombre de papiers anciens relatifs à nos églises; un registre épais attirait particulièrement l'attention. C'était le livre des délibérations du Consistoire de Montcaret de 1657 à 1680. Des notes inscrites sur la couverture disent que ce registre a appartenu à Monsieur Lapoyade-Desvergues, demeurant à Ste Foy et qu'il a été prêté le 5 août 1811 à Monsieur Schlick.

La lecture de ce vénérable document, un peu outragé par les ans, présente des difficultés, mais elle est des plus intéressantes; on saisit sur le fil l'existence d'une église de la vallée au XVII^e siècle. Au moment où s'ouvrait ce registre Jacques Misaubin (Mizaubin) exerçait son ministère à Montcaret depuis 1654. ¹ En même temps son frère aîné desservait Gensac; les deux frères, pasteurs d'églises voisines pouvaient facilement se remplacer; ainsi Monsieur Misaubin de Gensac, prêchait à Montcaret le 18 novembre 1668. L'Eglise donnait comme "gages" à Jacques Misaubin 430 livres plus 30 livres pour le loyer de la maison qu'il occupait; cette maison avec jardin était située dans le bourg de Montcaret et appartenait d'abord à Mr Masmontet, puis à Mr Tauziac. Malheureusement ces gages étaient payés fort mal.

1. Il était fils de Jean Misaubin, longtemps pasteur de Ste Foy; il était né dans cette ville et avait fait ses études à Montauban. On a de lui une thèse imprimée dans le recueil montaubanais: "De Divinitate et Autoritate scripturanum."

Lors de son arrivée à Montcaret, Mr Misaubin s'était engagé à bailler après la seconde année deux prêches tous les dimanches, et un de préparation sur semaine à chaque Cène. A la séance du Consistoire du vendredi 26 août 1666 Mr Misaubin dit qu'il s'était "donné à cette église pour y exercer son ministère, mais qu'ayant acquis beaucoup d'ennemis, cela lui fait croire qu'il ne le pourrait plus avec édification" et il demande la convocation de l'église. Le 3 septembre l'assemblée a lieu. Elle délibère que Mr Misaubin sera prié de continuer son ministère; Mr Misaubin accept; les gages des années précédentes, qui n'étaient pas réglés entièrement, devaient lui être payés sur le pied de 430 ^l. Mais à l'avenir il ne recevrait que 420 livres Mr Misaubin promet de bailler deux prêches les jours de Cène, un préche et une prière à chaque semaine de préparation et les autres semaines de l'année des prières publiques le mercredi et le dimanche soir. Il y a beaucoup de signatures à la suite de cette délibération. Voici les noms que nous avons pu déchiffrer: Misaubin; Faure, ancien; Deladande; Dupuy; quatre Benoist dont l'un est qualifié d'ancien; trois Denois; Dangereau; Bonsquat, ancien; Chaigneau, ancien; Phelipt, ancien; Trenis, ancien; Denot, ancien; Launicheau, ancien; de Ségur; Faure; Pitray de Ségur; Samuel de Nogaret; Dumas; Bouyer; Daulhat; Dornezat; Audebert; Borge; Claveau; Desalenave; J. Faure; Delaplace; Jarside, Olivier; Paul Marcon, ancien et scribe. A la séance du 14 novembre 1666/du Consistoire, les arrérages dus à Mr Misaubin pour les années 1664-1665 qui ont fini le 1^{er} juillet dernier et lesquels arrérages se sont trouvés montés à la somme de 371 livres, 5 sols." Montcaret fournit 142 livres; Montravel 30 livres; St Seurin 31 livres 10 sols; Lamothe 64 livres d'un côté et 25 livres d'un autre côté; St. Michel 21 livres; Bonneville 5 livres, 12 sols; Bégarde et St Claud 5 livres; Nastringues, 22 livres. Le traitement du pasteur était sans doute difficile à payer, car la question revient souvent

devant le Consistoire.

Dans la séance de 30 août 1669, le sieur Denois des Chaputs porte une plainte contre Mr Misaubin. Le Consistoire dit à Mr Denois de la formuler par écrit, ce que celui fait le 1^{er} septembre 1669. CE même jour, 30 août, Mr Misaubin se plaint de ce qu'il est mal payé et dit qu'il ne peut faire vivre sa famille. Il demande sa libération. Le Consistoire convoque les principaux membres de l'Eglise qui se réunissent à l'issu du préche le 1^{er} septembre. Mr Misaubin expose ses griefs et sort. A la majorité des voix, il est décidé de prier Mr. Misaubin de continuer son ministère et qu'on fera effort pour le payer dans 6 mois; il sera prié, au mieux de son pouvoir de prêcher tous les dimanches matin, donner 2 prêches chaque jour de Cène, prêcher le vendredi et faire la prière tous les dimanches après dîner et tous les mercredi matin. Mr Misaubin persiste dans sa demande de libération. Un règlement de comptes a lieu le 20 octobre 1669 et un autre définitif, ordonné par le synode de Tonneins qui délègue à cet effet Monsieur Ricotier, ministre de Tonneins avec Mr Gentillot, ancien de l'Eglise d'Eynesse. Ce règlement, fait à Montcaret le 27 novembre 1669 reconnaissait que l'Eglise devait à Mr Misaubin 1258 l, 13 sols, 6 deniers. Une partie de cette somme devait lui être donnée le 8 janvier suivant. Mr Misaubin, avait à ce moment quitté Montcaret pour devenir pasteur de Mussidan.

Avant d'aller plus loin, peut être sera-t-il intéressant de mentionner ici ce que nous savons sur la suite de la vie de Mr Misaubin. Etant à Mussidan, Jacques Misaubin, fut accusé en 1679 d'avoir "proféré dans ses prêches quelques paroles offensantes contre sa Majesté." Il avait suivant le témoignage du missionnaire dénonciateur exhorté ses ouailles " par trois diverses fois à plus tort subir la mort qu'à succomber aux violences

d'un grand prince." Or, les deux témoins qui avait signé la dénonciation, sans la lire, affirmaient que Misaubin avait parlé de la mort et du péché et nullement de Louis XIV. Le bon père s'était permis une fraude pieuse, mais le juge fit mettre en présence les deux témoins et ils confessèrent que le père avait dit la vérité. Misaubin fut mis en jugement sous la prévention du crime de lèse-majesté. Le sermon de Misaubin se trouve aux archives générales (côté N° 671). Il est sur l'Apocalypse II 11. A peine y a-t-il l'allusion la plus éloignée aux persécutions. Louis XIV n'y est ni nommé ni désigné. Le Parlement de Guienne en juillet 1679 condamne Misaubin à 10 ans de galères, à l'amende honorable et à 200 livres d'amende. En appel; il est condamné au bannissement perpétuel et à mille livres d'amende. Il adjura ne pouvant payer et désolé d'abandonner sa famille (archives N° 11671). Il avait environ 55 ans. On a toutes les pièces de l'affaire. Il dit: "qu'en parlant du prince, je voulais parler, non du roi, mais de Jésus-Christ et en parlant du tyran, j'entendais le péché." Son accusateur était le père Loncuret (arch. N° 11453). Voici le texte de l'adjuration de Jacques Misaubin: "L'onzième septembre, mil six cent quatre-vingt et cinq, je soussigné ay abj^{on} de l'hérésie de Calvin. (M. J. Misaubin-- autrefois ministre de l'Eglise protestante de Mussidan."

Le 1^{er} juin 1701, J. Misaubin fut admis à la paix dans l'Eglise protestante française de la Savoye à Londres, en même temps que son fils Jean Misaubin. Le père était âgé de 75 ans et le fils 28 ans.

Vu l'étendu de l'Eglise de Montcaret, le synode de Tonneins lui proposa deux pasteurs: Monsieur Marcon, alors à Turenne et précédemment à Pellegrue et Monsieur Queissat, qui exerçait à Ste Foy. Une grande réunion des chefs de famille eut lieu le mercredi (20 novembre 1669) et les sieurs Marcon et Queissat furent acceptés. Il fut convenu qu'ils donneraient un prêche chacun par semaine, l'un le dimanche et l'autre le mercredi, ou autre jour que l'on trouvera à propos. Et depuis la semaine des Rameaux jusqu'à la Cène de Septembre, deux prêches tous les dimanches et sur semaine le catéchisme. Le synode avait décidé que l'Eglise donnerait à ses pasteurs pour leur entretien à chacun 300 livres et ce, par année, quartier par quartier et les frais du Synode. Et au regard du dit Sieur Queissat on lui fournira une maison pour sa demeure, et au dit Sieur Marcon une chambre dans le bourg de Montcaret pour sa méditation. (Il faut savoir que Mr Marcon avait une propriété dans l'Eglise de Montcaret et devait y demeurer.) La pièce du synode était signée par du Thoron, modérateur (pasteur à Ste Foy, nous croyons) de Castac, adjourtan-moderateur; Boutin élu pour dresser les actes. Vingt livres furent affectées au louage de la maison de Mr Queissat, 20 livres furent pour employer en foin, pour son cheval et 40 livres pour le frais du synode. On voit en 1674 que Mr Marcon se sert de la maison du Sr Denis Dantre "joignant le temple." Le 2 juin 1675, jour de la Pentecôte, on donne 30 l à Denis Dantre pour la moitié du louage de la chambre tenue par Mr Marcon.

Il fut arrêté que la paroisse de Montcaret payerait chaque année pour sa participation 215 livres;

La Mothe	100	L	St Seurin de Prats	70	L
St. Michel et			Bonneville	39	L
Bonneville	57	L	St Claud	9	livres y compris ce que
Montravel	45	L	donnent ceux de Montpeyroux et Trompette.		
Vélines	72	L	St Vivien	63	L y compris

la contribution des habitants de Montazeau à l'exception des 10 livres que donne Madame de Montazeau.

Ceux de Montcaret, Vélines, St Seurin de Prats, St Claud et Madame de Montazeau devaient verser entre les mains de Mr Bertrand d'Augereau, sieur de Fongrenier, ancien; le sieur Brouyer recevrait pour Lamothe, St Michel et Bonnefare, St Vivien, Montazeau et Bonneville. Il fut aussi arrêté que pour la visitation des malades le dit Sieur Marcon aurait Lamothe, St Michel et Bonnefare, Montravel, St Vivien et Montazeau et le sieur Queissat, Montcaret, Vélines; St Seurin de Prats, Bonneville, St Claud, Montpeyroux et Trompette; néanmoins si l'un des pasteurs était appelé par un membre de l'Eglise qui ne fut pas de sa circonscription particulière il devait se rendre à l'invitation. Dans la séance du 16 février 1670, il est délibéré sur une lettre de Mr Sarreau, pasteur de Bordeaux, devant faire un voyage à Paris il prie l'Eglise de Montcaret de lui accorder Mr Queissat pour quelques mois. Le Consistoire s'excuse de ne pouvoir rendre ce service. Il y a beaucoup de malades, Mr Marcon doit s'absenter pour un mois afin de prêcher à LaForce suivant l'ordonnance du Synode, et par intervalle il faut aider l'Eglise de Gourds¹. Cependant le 27 juillet de la même année, le Consistoire accorde un congé à Mr Queissat pour un voyage en Angleterre. Le 2 août 1671 "Mr Queissat étant revenu de son voyage d'Angleterre, la compagnie l'a félicité de son heureux retour." Il était à prévoir que l'Eglise ayant eu de la peine pour payer un pasteur en aurait plus encore pour en payer deux. On trouve les premières traces de ces difficultés à la séance du 12 août 1671, dans laquelle Mr Queissat dit que l'Eglise a de trop lourds engagements qu'il serait mieux qu'elle choisit l'un des pasteur et donna liberation à l'autre. Ses chefs de famille se réunissent le 16 août 1671. Après délibération il est décidé "de prier les dits sieurs Marcon et Queissat de vouloir bien continuer conjointement leur ministère, l'Eglise étant très contente de leurs soins et très édifiée de leur conduite."

Les gages de Mr Queissat seraient augmentés, sans compter les arrangements faits avec Mr Marcon, en l'absence de Mr Queissat, on considère "qu'étant chez lui et dans son bien il aurait moins de dépense à faire que son dit collègue." Devant cette différence de traitement, Mr Marcon en appelle au synode. Dans une autre séance le Consistoire tâche d'arranger les choses qui durent ainsi tant bien que mal jusqu'à une réunion des chefs de famille qui a lieu le 9 septembre 1674. Mr Queissat renouvelle ses plaintes; il dit qu'il est mal payé et que son traitement de 400 livres n'est pas suffisant; il fait valoir qu'il n'a que cela pour faire vivre sa famille et qu'il a un cheval à nourrir; comme il voit que l'Eglise ne peut pas arriver à tenir ses engagements il demande sa libération. L'Assemblée témoigne de son affection pour ses pasteurs, elle promet de les payer régulièrement à l'avenir. Quand à l'augmentation demandée les temps étant "fâcheux" elle ne croit pas pouvoir la ~~promettre~~ la question sera portée au prochain Synode.

A la séance du Consistoire du 9 septembre 1674, Mr Marcon se plaint de ce qu'on a fait un syndicat contre lui, et mendié des signatures; il demande que le Consistoire lui rende justice. Le Consistoire avant d'aller plus loin requiert Mr Marcon de nommer ceux dont il se plaint, après quoi il statuera sur sa proposition. Mr Marcon cite le nom du docteur Dornezat, Mr de la Cannegnie prend la parole et dit que le peuple est ému de la libération éventuelle de Mr Queissat et il demande que Mr Marcon "qui n'est pas en édification en l'Eglise ait aussi sa libération," à l'appui il produit une petition signée de 44 chefs de famille. De tout cela il résulte que Mr Queissat quitta Montcaret en 1674 et alla, pensons-nous à Libourne, car en 1677 on trouve dans cette ville un pasteur de ce nom.

Dans la délibération du 23 décembre 1674, Mr Marcon se plaint de

se qu'on l'accuse de répéter les mêmes prédications. Il semblerait que le traitement de 500 L ne put pas être payé à Mr Marcon, car dans une assemblée des chefs de famille du 3 février 1675 au sujet des gages et des arrérages dûs à Mr Marcon, celui-ci expose qu'il aurait voulu que son traitement s'éleva à 500 livres quoiqu'il eut pu raisonnablement demander davantage, puisqu'il fait le travail que faisait autrefois Mr Queissat, "néanmoins comme il voit la misère du temps et l'avantage qu'il a d'être chez lui, où la Providence de Dieu l'a appelé pour fournir son ministère à cette Eglise, il déclare volontairement se restreindre à la somme de 500 livres s'en remettant cependant à la volonté de la compagnie." Celle-ci après la sortie de Mr Marcon décida de lui donner 400 L plus 40 livres pour les frais du Synode, ce qui fut accepté par Mr Marcon. Deux ans après, le 4 avril 1677, dans une séance des chefs de famille, on décide de ne payer à l'avenir Mr Marcon que sur le pied de 340 L; "ces conditions lui sont soumises à quoi il aurait répondu que comme il voyait la misère du temps qui réduisait le peuple à une grande pauvreté il accordait volontiers à la compagnie la prière qu'elle lui faisait." ~~XXXXXXXXXX~~

L'Eglise n'avait guère d'autres ressources que les cotisations et les dons des fidèles; cependant, un legs, tout au moins ~~lui~~ fut fait. Le 4 mai 1672, Mr Pierre Benoist remit au Consistoire 30 livres données par son père, dans son testament du 20 mars 1666, signé Denois, notaire royal, aux pauvres des paroisses de Montcaret, LaMothe et Bonnefare; ce qui, ajoute la délibération, "avec les intérêts de 8 mois et 8 jours fait 31 L, 7 sols, 6 deniers. L'Eglise ne pourvoyait pas seulement au traitement de ses pasteurs, elle payait la location des maisons qu'ils occupaient, secourait ses pauvres, donnait sa part dans les dépenses de l'Académie et venait en aide aux églises dans le besoin. ~~XXXXXXXXXX~~

Exemples: Le sieur Bouyer délégué de Montcaret au Synode de Bergerac, en 1662 versa 3 écus pour l'Académie de Puy-Laurens; en 1663 "droits de l'Académie payés à Mr ~~M~~ Pinet, pasteur de Castillon," et 13 L payées au député au Synode national. Au Synode de Clairac, tenu le mercredi 10 septembre 1664, Jean Bouyer, délégué de Montcaret (parti depuis le lundi) remet au Sr Perès, délégué de l'Académie de Montauban 9 L, 20 sols pour les regens (?); le voyage de Mr Bouyer lui est payé 8 livres au Synode de Duras qui eut lieu le 12 septembre 1665. Mr Paul Marcon est délégué avec Mr Misaubin, pasteur; celui-ci reçoit 21 L et 13 sols pour frais de voyage. Le 22 mars 1673 on envoie au Consistoire de Ste Foy 33 livres 8 sols pour M.M. les professeurs de l'Académie de Puy-Laurens (années 1671 et 1672). Le 19 février 1679, délibération sur les 75 livres que l'Eglise doit au Sieur Janicon (ou Janicot) "député par diverses églises de cette province."

Le 7 juin 1669 s'est présenté au Consistoire le député des Prés (Dauphiné). "Il a raconté l'incendie qui a consumé 20 maisons et le temple; il lui est donné une pistole valant 11 livres." Du 12 mai 1675, jour de dimanche, s'étant présenté au Consistoire un gentilhomme anglais, qui a supplié la Compagnie de lui faire quelque charité afin qu'il puisse se retirer en son pays, la Compagnie a été d'avis de lui donner dix sols et le syndic des pauvres ^(les) lui a donné sur le champ."

A cette époque les moeurs étaient plus rudes qu'à la ~~note~~ ^{notre}. On s'en aperçoit dans les rapports entre fidèles et entre ceux-ci et les pasteurs. Peut-être aussi y avait-il plus de franchise. Si le Consistoire a des égards pour son pasteur parfois il lui résiste et même il le réprimande.

Dans la délibération du dimanche 13 juin 1666, jour de Cène, il est dit: "Mr Misaubin, notre pasteur, faisant la prière dans le temple sur le commencement du psaume 118, qu'il fit chanter, il dit dans icelle que notre Seigneur Jésus-Christ était descendu du ciel sur cette table,

de même qu'il était sur l'arbre de la croix. Et le vendredi suivant, y ayant prêché de préparation, il fut dit en Consistoire au Sieur Misaubin que cette façon de parler était crue et choquait notre croyance et que quand il se fut servi d'une expression plus intelligible il en eut mieux usé a cause de beaucoup de personnes infirmes qui étaient à ladite prière. Lequel accorda avoir dit que notre Seigneur était descendu sur la Table tel qu'il était en l'arbre de la Croix rompu de douleur et qu'il soutiendrait au Synode que cela était conforme à notre croyance, de quoi la Compagnie a ordonné acte en être fait ledit jour et an." Signé: Paul Marcon, ancien, scribe.

Séance du Consistoire du 25 octobre 1665.

Il est rapporté "au Consistoire par le Sr Chaigneau, ancien qu'il y a eut huit des paroles d'aigreur entre M.M. Misaubin, M. le Pasteur, sa femme et Mr Dornezat, docteur en médecine, proches voisins; à quoi il serait nécessaire de pourvoir. La compagnie a député ~~deux~~ deux d'entr'eux les Seigneurs Marcon et Chaigneau, anciens au fins de les exhorter et porter à un mutuel accommodement." Le dimanche suivant le Consistoire se réunit. Il est dit dans sa délibération que Mr Misaubin aurait insisté pour que le Consistoire n'eut pas connaissance de cette affaire, mais le Consistoire décide "de voir encore le dit Seigneur Misaubin pour le solliciter et répondre de demeurer dimanche prochain au Consistoire pour cette affaire et obliger sa femme a y demeurer aussi...." L'Affaire fut portée devant Mr Pinet, pasteur à Castillon qui vint présider le Consistoire le 3 novembre 1665. Il ressort de la délibération que les paroles aigres qui avaient été échangées venaient de ce que Mr Dornezat déclare "qu'il a déplaisir d'avoir commis une action si violente et prie ledit sieur Misaubin d'oublier l'offense."

Le 23 décembre 1663 une plainte est portée au Consistoire contre le pasteur Misaubin; Il aurait maltraité une femme qui était nourrice chez lui. Mr Misaubin reconnaît qu'il a souffleté cette femme parce qu'elle avait abandonné l'enfant dont elle avait la charge et proféré des injures contre Mr et Madame Misaubin. Le Consistoire invite les deux parties à la réconciliation mais "le dit sieur Misaubin sera admonesté de ne se porter plus de telles violences, comme étant du tout par dessus en sa profession." Les fidèles et même les membres du Consistoire se laissent parfois aller à leurs passions; beaucoup de délibérations se rapportent à des affaires de discipline. Le Consistoire paraît être comme une sorte de conseil de famille sur ses exhortations, les parties se donnent ordinairement "la main de réconciliation;" dans les cas graves, il sensure, décide la suspension des sacrements. Le plus souvent ceux qui ont été frappés viennent demander leur pardon et sont "reçu à la paix de l'Eglise." On sent que le Consistoire a un fin sentiment de sa responsabilité; il n'attend pas toujours d'être saisi d'une question. Il prend les devants, font appeler les personnes en cause et va jusqu'à délibérer plusieurs fois sur la même question; parfois il reconnaît son erreur et revient sur sa décision. D'Après les délibérations un peu sèches (les secrétaires ont été longtemps des notaires); il est difficile de se rendre un compte bien exact de la pitié de l'Eglise de Montcaret. Si le rigorisme était une preuve de ferveur religieuse on pourrait assumer que la piété était grande, mais ce n'est pas toujours le cas; certains délibérations dénotent une severité et une inquisition vexatoire qui ne sont plus de notre temps. En mai 1663 Anne Vegrai dit au Consistoire qu'étant servante chez Mr André Denois, elle a été accusée d'avoir volé son maître. Voilà 3 ans qu'elle a été exclue de la Cène; elle proteste qu'elle est innocente. En présence de cette déclaration, le Consistoire décide

qu'Anne Vegrai "sera reçue à participer à la Ste Cène et pour cela il faut qu'il lui soit baillé un méreau par le premier ancien qu'elle le requerra."

A la séance du Consistoire du 12 août 1663, Mr Misaubin réconcilée M.M. Benoïs frères et Mr Marzillier. Mr Queissat demenrait dans une maison de Mr d'Augereau, sieur de Fongrenier. Une brouille ayant eut lieu entre eux Mr de Fongrenier fit savoir qu'il ne louerait plus sa maison à Mr. Queissat et ne voudrait pas venir au Consistoire dont il était cependant le scribe. Le Consistoire chargea Mr Bouyer d'être provisoirement scribe (16 septembre 1672). Le surlendemain il pria le Consistoire de Ste Eoy de vouloir bien envoyer Mr le Pasteur Royat pour tâcher de mettre d'accord M.M. Queissat et de Fongrenier; heureusement, ceux-ci se racommodèrent dans l'intervention de Mr Royat.

"Du vendredi 22 mai 1665 le Consistoire assemblé ayant été représenté dans le Consistoire qu'il se commet un abus intolérable dans l'Eglise comme du tout contraire à notre discipline, à savoir: les plantements de maïs à quoi plusieurs personnes s'adonnent, voie même que les anciens se laissent emporter à cette licence et qui sont de mauvais exemples. A cette cause, après avoir été représenté aux anciens qui ont commis cette faute, le scandale qu'ils ont donné à la compagnie en enfreignant les lois et les réglemets de la discipline qu'ils sont obligés d'observer, suivant leur promesse, la Compagnie a expressément prohibé et défendu aux anciens de se trouver à l'avenir en aucune compagnie pour assister à planter des maïs à peine d'être grièvement censurés;" Signé: Bouyer, scribe.

Le dimanche 5 janvier 1676, " jour de la célébration de la Sainte Cène. Le dit jour après le deuxième prêche, le Consistoire ayant remarqué plusieurs fois que dans l'assemblée de cette église il se commet des choses indécentes et contraires à ce qui se doit pratiquer dans nos exercices de piété c'est à savoir qu'il y a bien souvent des hommes qui se vont placer dans les bancs et parmi les femmes et des femmes parmi des hommes, quoiqu'ils trouvent à se placer ailleurs, ce qui donnent souvent sujet et matière de caqueter et de causer. D'Autres se sentent scandalisé par le trouble que leur attention et piété est _____. A quoi le Consistoire désirant pouvoir défendre étroitement un tel mélange des hommes et des femmes ordonne que chacun se placera dans son rang autant que faire se pourra, défend aussi à toutes sorte de personnes de ne causer ni caqueter dans le temple pendant la prédication, chant des psaumes et prières, et en cas que quelqu'un contrevienne au présent règlement ordonne que Mr Marcon, notre ministre, les nommera publiquement, soit pour les obliger à reprendre leurs places ou pour leur imposer le silence et afin que personne ne puisse ignorer le présent règlement que lecture en sera faite dimanche prochain en pleine assemblée de l'Eglise. "

Du dimanche 29 mai 1667: "Sur la plainte cy devant portée au Consistoire, que divers membres de cette église, des deux sexes, au lieu de sanctifier le jour du repos, le dimanche avant la Pentecôte avaient fait assemblée et passé l'après-dîner en danses et chansons profanes, ce qui a causé grand déplaisir au Consistoire pour le scandale que cette église en reçu et qui l'avait obligé à faire coter toutes les accusés. Mais ayant été enformé depuis du déplaisir d'iceux d'avoir commis cette action et de leur résolution, à ne tomber plus en semblables fautes où Dieu est offensé, le prochain scandalisé, et qui donne occasion

de risée, aux ennemis de notre profession; le Consistoire pour cette considération et pour d'autres a sursis l'exécution de l'article de la discipline se concernant contre les dits "accusés" et néanmoins que pour ôter toute excuse à l'avenir, à ceux qui pourraient tomber en pareilles fautes, que le dit article qui regarde les danses sera lu en chaire vendredi prochain, avant la prédication aux fins que personne ne l'ignore.

Que si au préjudice et au mépris de l'ordre de nos églises et du Consistoire, il se trouve dans cette église des esprits si peu religieux qui tombent tant dans de semblables fautes il leur est déclaré qu'il sera procédé contre eux par censure, suspension de sacrements, et, par toute la rigueur de ladiscipline sans considération d'âge, qualité, ni de sexe. "

Délibération du 16 mars 1672: "La Compagnie ayant remarqué que plusieurs personnes s'amuse à causer pendant le chant des psaumes et pendant l'exercice de la prière et du préche d'une grande irrévérence qui scandalise l'église. Ladite compagnie a trouvé à propos que le peuple serait exhorté à être plus attentif et même à se mettre à genoux pendant que la prière se fait;"

Du 2 avril 1672: "Isabeau Tressier, veuve, de Lieu de Banières, paroisse de Vélines ayant demeurée l'espace de 20 ans(ou environ) sans participer à la Sainte Cène du Seigneur, elle s'est présentée au Consistoire et a demandé qu'il plaise à la Compagnie d'avoir égard à sa repentance et de la recevoir à la Sainte Communion. Sur quoi il a été arrêté qu'on la recevrait d'autant mieux qu'elle n'a pas laissé de fréquenter nos exercices et de venir au préche pendant ce temps qu'elle a négligé de communier." Non seulement il y avait culte plusieurs fois dans la semaine, mais la fréquentation était régulière et l'on ignorait les mollesses d'aujourd'hui; ainsi le Consistoire exhorte le fidèles à

se rendre au temple de bon matin pour le jour de Noël 1672. Par délibération de septembre 1677, le Consistoire arrête que les prêches seront continués deux fois, le dimanche, jusqu'après les vendanges. Actuellement ne tenterait-on pas plutôt de réduire les services pendant les vendanges?

A chaque Cène on communiait deux fois, ~~un~~ le jour de fête et un dimanche précédent ou suivant. Par les méreaux que les anciens donnaient aux fidèles qui voulaient communier, on pourrait facilement compter le nombre des communicants. Sur ce point, comme sur d'autres d'ailleurs on éprouve un profond sentiment d'humiliation en comparant cette époque à la nôtre. Le chiffre le plus élevé des communicants que nous ayons relevé est de 700 hommes ~~dont~~ les anciens et de 394 femmes, c'était le jour de Pâques. Le moins élevé est de 50 hommes et de 117 femmes. Il était d'usage alors de déposer une offrande pour les pauvres en communiant. Dans la délibération du 29 mai 1667, on lit: "Nous avons reçu à la Cène de Pentecôte à la table 8 livres qui ont été mises aux mains du Seigneur Pierre Benoist, ancien."

Le 25 décembre 1672, 155 hommes et 168 femmes ont communié et on a recueilli pour les pauvres 8 livres 15 sols. Le 4 avril 1675, jour de Pâques et deuxième jour de Cène, reçu pour les pauvres 13 livres. En dehors de ces offrandes pour les pauvres il se faisait tous les dimanches les quêtes ordinaires aux portes, avec une tasse. Il y avait, en effet, au temple grande et petite porte.

Pendant un temps les anciens communiaient l'épée au côté; cette coutume tombait probablement en désuétude car elle fut définitivement abolie par une délibération de 1680. Sur la proposition faite sur la manière dont les anciens doivent paraître dans notre banc, la Compagnie

ordonne qu'ils ne paraîtront plus en ce dit lieu les jours de Cène ou de jeûne avec l'espée." Duquel . . . le seigneur Audigney et scribe a appelé " Signé: Marcon (ministre) Audigney, opposant.

Les nombreuses mesures par lesquelles le gouvernement préluait à la révocation de l'Edit de Nantes provoquent plusieurs délibérations. Dès 1668, une délibération du 22 janvier nous apprend que le Consistoire nomme quelques uns de ses membres "aux fins de pourvoir en justice à la défense du rasement du temple d'icelle (église) et interdiction de l'exercice de notre religion au présent bourg de Montcaret prendre règlement sur ledit exercice pour raison de quoi Mr Misaubin notre ministre a été assigné en sa personne pour tous les habitants de la présente paroisse à la requête du syndic du clergé du diocèse de Périgueux par devant Monseigneur l'Intendant et Mr du Voyer, conseiller du roi en la cour du parlement de chambre de l'Edict de Guienne, commissaire avec Mondit Seigneur l'Intendant à comparoir en la ville d'Agen." Le consistoire délègue Paul Marcon, Deladaude et Jean Bouyer le jeune leur donne pleins pouvoirs promet de payer leurs frais de boyage et tout ce qu'ils pourraient avancer. Trois ans après les craintes n'étaient pas dissipées, car la délibération du dimanche 2 mars 1671 dit: "Ayant appris la certitude que nos frères de Bordeaux doivent célébrer un jeûne extraordinaire, le vendredi d'avant Pâques, pour tâcher de fléchir la colère du ciel en faveur des églises de ce royaume et principalement en faveur de celles de cette province, notre Consistoire a résolu d'une commune voix, d'imiter de bel exemple de piété et ordonne que ce matin même le jeûne sera publié pour ce jour-là."

Du dimanche 18 décembre 1672: " Sur l'avis que le Consistoire a reçu; que Monsieur Benoist de Fonque a charge et procuration de par Sr Le Prieur de Montcaret de faire exporter (?) et . . . fief du dit Sr Prieur attendre que le présent temple dud. de Montcaret et une maison . . .

(peut-être la maison de Denis Dantre, "joignant le temple" dont se servait Mr Marcon.) . . . et au-devant iceluy appelée la maison commune sont dépendances des fiefs dud. Sr Prieur, et lui font rente. La Compagnie a arrêté qu'il serait fait procuration par les anciens dud. Consistoire à moi scribe soussigné pour reconnaître et exporter dudit Sr Benoist aud. nom du Procureur dud. Sr Prieur le temple et maison: tous les cens et rentes portés par l'ancien acte et baillette dud. Sr Prieur; laquelle procuration a été présentement faite a moi dit soussigné retenu par Mr Pierre Ollivier, notaire royal." Signé Queissat, ministre.

Sur une lettre de Consistoire de Ste Foy, le Consistoire de Montcaret prit la délibération suivante: Du mardi 27 décembre 1672, "Les chefs de famille ayant été priés de rester à l'issue du préche. La majeure partie d'iceux et des plus apparents s'é (?) après que lecture de la lettre contenue en l'acte précédent a été faite, le Consistoire avec les dits chefs de famille ont été tous unanimement d'avis et trouvé a propos d'écrire à Mr de Belcastel, député en cour par plusieurs églises de cette province et qu'il sera prié de trois choses: la première, de défendre notre église en cas qu'elle soit mise sur le bureau pour être jugée et de s'y employer et vaquer avec toute la diligence et vigilance possible; la seconde, d'intercéder et faire interceder envers sa Majesté pour obtenir la liberté de nos frères détenus prisonniers à Libourne; la troisième, de tâcher d'obtenir, s'il le trouve à propos le Synode provincial. Laquelle lettre sera envoyée au Consistoire de Ste Foy pour la faire tenir audit Sr de Belcastel, avec 25 livres a quoi revient notre part des 500 écus qu'on doit donner pour le boyage dudit Sr de Belcastel."

Le 22 août 1675 le Consistoire constate que des danses scandaleuses ont eut lieu à Montcaret. Il trouve cela "mauvais non seulement à cause qu'elles sont contraires à notre discipline, mais aussi pour la circonstance du temps que d'ailleurs il est à craindre que Dieu se sentant offensé d'un tel libertinage n'embrace de plus en plus sa colère qui ne l'est déjà que trop et nous fasse ressentir de plus grands effets de son indignation qu'il n'a fait jusqu'à présent. "

La lecture de cette délibération devant être faite le dimanche. En 1675 une assignation est donnée à l'église à la requête de Mr de Vincent. Le Consistoire envoie un délégué, Mr Savergne pour consulter l'église de Ste Foy. Le pasteur Royat dit à Mr Savergne que l'église de Montcaret doit envoyer l'exploit à Mr Vernjon, procureur en la chambre.

Du dimanche 23 du mois de janvier 1678. "Le Synode tenu à Bergerac le troisième novembre dernier et jour suivants ayant ordonné qu'il serait célébré un jeûne dans toutes les églises de cette province le second jour de février prochain l'acte . . . lue dans l'assemblée et tout le peuple exhorté à se disposer dignement à la célébration de cet extraordinaire exercice de piété afin de pouvoir obtenir de la miséricorde de Dieu et les faveurs et les grâces dont nous avons si grandement besoin dans ce temps calamiteux.

"Le second jour de février au sus dit jour de mercredi le jeûne a été célébré dans cette église suivant l'ordre du dernier Synode de Bergerac. Monsieur Marcon, notre ministre, a fait trois prêches et deux prières."

La l'élibération suivante fait voir que l'Eglise de Montcaret avait obtenu satisfaction au sujet du temple. Du 5 novembre 1679.

"Sur ce que nous appris que Mr Grenier avocat au Parlement et habitant de Bergerac a la bonté de nous porter de Paris l'arrest du Conseil d'Etat qui maintient l'exercice de notre religion dans notre église de Montcaret avec toutes nos pièces qui ont servi de fondement au dit arrest. Notre Consistoire a député le Sieur Caseneuve l'un de nos anciens et scribe commis pour aller retirer le tout avec pouvoir d'en donner au^d. sieur Grenier une décharge valable et une quittance publique ou privée, comme il sera jugé à propos par led. Sieur Grenier. Fait en Consistoire dans le temple de Montcaret le dit jour et an que dessus." Signé: Marcon, ministre; Damade, ancien; Beriou; Claveau; Laurence; Desaleneuve. Plus heureuse que beaucoup d'autres, l'Eglise de Montcaret put encore jouir de son temple pendant quelques années. Depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à la loi de germinal, an X, le Consistoire était le corps directeur de l'Eglise locale. Il fut appelé Conseil presbytéral à partir du décret-loi de 1852. Les membres du Consistoire étaient appelés anciens; ce nom qui est scripturaire n'est pas complètement perdu et mériterait d'être remis en honneur.

Le nombre des anciens a varié selon l'étendue de l'Eglise. Ainsi la paroisse de Ponchapt se détacha de l'Eglise de Montcaret en 1663 et forma une église distincte. On trouve qu'en 1677 le sieur Hugla était pasteur de l'Eglise de Ponchapt. (Nous pouvons citer les noms de deux anciens de Ponchapt en 1680, les sieurs Dellandes de Ségur et Dupuy.

Au contraire, le vendredi 29 décembre 1673 se présentèrent au Consistoire de Montcaret Pierre Picquet Sr de Savergne et Mr Pierre Ruffe, notaire royal, habitants du bourg de Saint-Aulaye et parlant aussi au nom aux habitants des villages des Rouillats, Lagarde-Créron, Lerivet; ils demandèrent leur rattachement à l'église de Montcaret et promirent vingt livres pour les gages du ministre. Le Consistoire accepta; de plus il pensa qu'un ancien devait représenter ces nouveaux membres et il pria le Sieur de Savergne de vouloir bien remplir cette charge; celui-ci y consentit. Peu de temps après, le 16 mars 1674, d'autres habitants à la paroisse de Saint Aulaye, ceux de Saint-Antoine et villages avoisinants firent savoir qu'ayant demandé sans succès à être annexés à l'Eglise de Sainte Eoy, ils priaient l'église de Montcaret de les compter au nombre de ses fidèles et ils promettaient 20 livres de cotisations. Le Consistoire accéda à cette demande et décida qu'un ancien serait pris dans ce quartier. Nous n'avons pu déchiffrer le nom de l'ancien ~~nommé~~ nommé. Le nombre le plus élevé des anciens a été, croyons nous, de 18. Ils se revouvellaient par moitié tous les deux ans. Quelquefois le Consistoire demandait aux anciens qui étaient sortants de rester encore un certain temps. Voici, comme exemple, une délibération relative à un renouvellement du Consistoire:

Du dimanche 30 juillet 1662. "Le tout présentés, pour estre reçus en la charge d'anciens, en la présente église après avoir esté nommés, publiquement, sans opposition par trois dimanches, Mr Jean Bouyer, le sieur de Lacauvade, Mr Pierre de Saleneuve, notaire royal, le Sieur Benoist de Vélines, le Sieur du Mayne-Trachères, M^e Jean Dencis, notaire royal, et Ibélie Bernard, marchand. Et ont été continués en la dite charge Mr Pierre Dornezat, médecin, Jean Dumas, Sieur des Fourniers, Mr Jean Dencis, notaire royal, Mr Denis Audigney, notaire royal, le sieur Dencis des Passes, le sieur Claveau le jeune et Mr Pierre Maysonner,

notaire royal."

Autre délibération analogue: Du dimanche 3 juin 1663. "Sur la délibération d'anciens demandée par Messieurs Dornezat, Dumas, des Fourniers, LaFontaine, Denois, l'assesseur, Daniel Denois, Audigney, Claveau et le sieur Massonner; la Compagnie a trouvé bon que les dits sieurs Dornezat, LaFontaine et Claveau soient priés de vouloir bien continuer leur charge encore un an. Et la dite prière leur ayant été faite, ils l'ont accordée. Et en leur lieu et place ont été nommés M. M. Jacques Faure, Pierre Brande (ancien lecteur), le sieur Doncet, du Roc, Arnaud de la Fargue, sieur de Lamothe et le sieur Pinet de Vélines et sera lad. et nomination publiée par trois dimanches consecutifs et suivant les formes accoutumées." Les Sieurs Pinet et Brande, n'acceptent pas, et, à leur place, les sieurs Bouyer et Maisonneur sont priés de reprendre leur ancienne charge. Mr Bouyer est nommé scribe en place de Mr Audigney à la séance du 20 juillet 1664. Pour l'installation des anciens il est dit: "Mr Chaigneau fera la charge de diacre ou syndic des pauvres . . . et il tiendra le registre baptistère. Mr Faure fera la charge de syndic des gages du ministre et Mr Jean Bouyer, continuera de faire la charge de scribe."

Les anciens arrêtaient les cotisations sur des rôles spéciaux, d'après paroisses, puis par membres de l'Eglise. Ils examinaient les plaintes de ceux qui se trouvaient taxés trop fortement et menacer de faire recouvrer les cotisations, parfois, par voie de justice; mais nous n'avons rencontré aucun cas où la menace ait été exécutée.

Vers la fin du registre on voit que le recrutement des anciens devient difficile. Exemple: Du 6 novembre 1678. "Sur les diverses propositions qui ont été faites au Consistoire pour éviter les difficultés qui se

reviennent dans l'Eglise aux fins de remplir le nombre des anciens, qui ne tient qu'à cause du défaut du payeurs des gages du ministre qu'il se trouve obligés de faire en leur propre; ainsi il a été arrêté que désormais nul mariage ne sera célébré, ni aucun baptême qu'il n'apparaisse par un préalable du taux qu'ils sont cotisés, mais comme le sacrement du baptême ne doit pas être différé sous le dit prétexte, a été aussi convenu que l'un des anciens présentera ledit baptême avec telle monnaie qu'il jugera à propos, et que le présent acte sera dénoncé au peuple par trois divers dimanches."

Dans une séance dont la date est déchirée, mais qui suit celle du 11 août 1680, il est dit: "la plupart des anciens d'icelle (de l'église) ne tiennent pas compte de sortie de leurs charges, immédiatement après que les deux années de leur service sont expirées lesquelles années doivent commencer au 20 novembre suivant l'ordre accoutumé en cette église. C'est pourquoi il a été convenu que désormais les dits anciens qui doivent entrer en charge seront nommés et reçus avant ledit jour, 20 novembre, de chaque année et cependant, et sans conséquence que les Sieurs Damade, Salleneuve, Ollivier et Audignez, anciens sortants de charge et que leurs places seront remplies . . . néanmoins lad. compagnie lui permet de rester parmi elle jusqu'au jour de la réception chaque --- a leur égard et continuation et proposition délibérative A l'instant led. Desaleneuve, ancien, s'est opposé à ce que sa charge soit remplie jusqu'à ce que les deux années de sa réception fussent expirées."

Les anciens se réunissaient tantôt au temple à l'issue du prêche tantôt chez les pasteurs. Autant que possible ils étaient nommés pour une paroisse déterminée. Voici des noms d'anciens que nous avons relevés.

Pour la paroisse de Bonneville:

Trachères, sieur de Mayne; Pierre Dupuy; Etienne Doncet; Jean Faure, sieur de la Lablière; Saillen; Dudillot; Vincent; Elie Gaillon.

Pour la paroisse de Bonneville (l'une devrait être Bonnefare, D.G.)

Gaston Damade; Pierre Bouyer; Jean Bouyer; Jacques Bouyer (l'un de ces Bouyer était notaire); un Bouyer, peut-être le même a été juge de Montazeau.) Simon Marcon, chirurgien; Mestivier; Laurence; Denois; Benoist de Virolle; Jean Faure, maître chapelier.

Pour la paroisse de Montazeau:

David Grenier; Pierre Grenier; Jean Duret, notaire; Etienne Grimard; Jean Beaunamis; Jaques Bayle, sieur de Lalège; Jean Marrot; (il y a eu un sieur Laplante, mais peut-être cette désignation s'ajoutait-elle à un des noms précédents de Montazeau).

Pour la paroisse de Montcaret:

Pierre Desaleneuve, notaire; Jean Desaleneuve fils, de la Canelle; Jean de Labeneuve; Delalande; Delalande jeune; Pierre Dounezat, docteur-médecin; Jean Denois, sieur de la Fontaine; André Denois du Marais, médecin; Jean Denois, fils du médecin; Denois dit l'assesseur; Denois des Chaputs; Denois de Fauresand; Etienne Denois, "à présent habitant du Faure;" (juillet 1669) Denois de Lafon (nous ne sommes pas sûrs que tous ces Denois fussent de la paroisse de Montcaret; un Daniel Denois était notaire; un Jean Denois a été juge de Montazeau et notaire.); Jean Chaigneau; Jérémie Benoist; Benoist de Fonroque (un Jean Benoist a été juge de Montazeau); Bertrand d'Angereau, sieur de Dongrenier; Pierre Olivier, notaire; Bertrand Borie, chirurgien; Isaac Bernard; Jacques Doucet, de Fongratin, corroyeur; Gaston Lamier, tailleur d'habits; Bouyer de l'Hirondelle; Claveau, sieur de la Bonyge (Il signait: Labonygne de Claveau); Pierre Audigney de Bonnet

(il y a eu pour Montcaret un David Audigney, peut-être est-ce le même que Pierre Audigney)

Pour la paroisse de Montravel:

Elie Bernard, marchand; Samuel Doucet aîné, marchand;
Jean Doncet (ou Doucet) fils de Jacques, marchand; Jacques Doncet et Bonnet (il y avait un Doncet du Roc; il y avait aussi un Jean Doncet, sieur de Fontanabrie; peut-être n'a-t-il pas été ancien; il fut l'objet d'une mesure disciplinaire.); Jacques Desaleneuve, Desaleneuve, du Grand Chemin; Bochier, marchand; Jean Damasac, marchand.

Pour la paroisse de Nastringues:

M^r Masmontet, fils de M^r des Réaux.

Pour les quartiers de Saint Antoine:

Poyage; Jean Faure, praticien.

Pour les quartiers de Saint Aulaye: Grégoire; Bréjou.

Pour la paroisse de Saint Michel:

François Poyade, notaire; Jacques Poyade; Jacques Faure; Jean Faure; Jean Dumas, Sieur des Fourniers; Jean Denois des Illarets, notaire; Pierre Phelipt, père; Jean Phelipt, fils; Pierre Chaigneau, maréchal; André Borie.

Pour la paroisse de Saint-Seurin de Prats:

De Pitray de Ségur; David (ou Denis) Audigney, notaire; Bousquat; Paul Pellorse; Teyssandier; Arnand de Lafarque, sieur de Lamothe; Moïse de Bellefon de Petit.

Pour la paroisse de Saint-Vivien:

Lacamade; Elie Claveau de Lacamade, lieutenant de Montazeau; Pierre Claveau; Joseph Claveau; Bellon et Elie Dumas de la Renaudie; Etienne Dumas; David Trenis; David Grenier; Constant le jeune, Jean Riffant; Mestre; du Monyssone; Elie Durand; M^r Pierre Freyssipeau, chirurgien.

Pour la paroisse de Vélines:

François Mayssonner, notaire; Elie Pinet; Elie Benoist; Sieur de Laplace; Jean Valois, marchand; Jean Daulhat, Elie Larnicheau; Pierre Rolly ? ; Pierre Grégoire; Simon Morelon; Roche; Pierre Boutin; Freyssineau; Rochdér.

Pour la paroisse de Montpeyroux: Trompette; St Claud; Daniel Banizette.

Les anciens qui ont été députés de Montcaret aux Synodes (1663 - 1679)

Sieur Labarthe	pour le Synode de Bergerac	qui s'ouvrit le mercredi 30 mai 1667.
Sieur Dornezat	de Sainte Foy	-d- le mercredi 7 sept ^{nov.} 1663.
Sieur Denois	de Bergerac	le 7 septembre 1667.
Sieur Pellorse	de Monflanquin	le 29 octobre 1670 .
Sieur Benoist de Lamothe	de Tonneins	le 16 septembre 1674.
Sieur Bouyer	de Sainte Foy	le 30 octobre 1674 .
Sieur Bouyer, Pierre	de Bergerac	le 3 novembre 1677.
Sieur Audigney	de Clairac	le 6 septembre 1679.

D'autres noms d'anciens pour lesquels nous n'avons pas trouvé les paroisses qu'ils représentaient sont Taman; (ancien en 1635) Mr Pierre Delacoste, notaire; (en 1636) Lahousse (ou Labruce); François Rolland; Pautier; P. Bornet; Deschamps; (député de Montcaret au Synode de Bergerac le 30 mai 1657); Labarthe; Paul Marcon; Broseau (l'un des principaux chefs de famille; député de Montcaret au Synode de 1669 qui s'ouvrit le 31 octobre à Tonneins; il était délégué avec Pierre Bouyer); Faure, chirurgien; de Parsac; de Minzac de Ségur; Bérion. Comme on l'a vu les laïques tenaient les registres des actes pastoraux; outre M. Chaigneau que nous avons nommé, nous pouvons citer encore M. Maisonner, remplacé en 1675 par L. Dupuy.

Comme scribes (secrétaires) nous connaissons M.M. Rochier; David (ou Denis) Audigney notaire; Jean Bouyer le jeune, juge de Montazeau; Paul Marcon; Jean Benoist, juge de Montazeau; d'Augereau, sieur de Fongrenier; Desaleneuve.

Comme lecteurs nous citerons Pierre Brande qui exerça pendant 20 ans; à la séance du 28 mars 1662, le Consistoire nome comme lecture Jean Bastie, natif de la Bastide de Léron, comté de Foix. Ses gages s'élevèrent à 36 livres. Il ne garde pas sa charge longtemps; car, à la séance du 2 juillet 1663, le sieur Daniel Tandin est nommé lecture. Le paiement se fera en argent "si mieux le sieur Tandin n'aime aller où envoyer dans chaque famille à la messive (au messier sans doute) recevoir le blé qu'on avait accoutumé de bailler à Brande dernier lecteur." En 1678, on voit le sieur Guichard chantre et lecteur, étant allé au bourg de St Vivien pour faire la prière à divers malades."

En 1672, le sieur Faure, régent à Montcaret va habiter Ste Foy. La délibération du 28 août 1667, mentionne les publications de mariage d'Antoine Guyon ou Guion, régent des enfants de M^r Bertrand d'Augereau, sieur de Fongrenier, avec Jeanne Baudin, fille de feu Elie Baudin, en son vivant apothicaire, et de Marie Lambert avec laquelle elle était domiciliée à Montcaret. Le contrat de mariage avait été reçu par Monsieur Pierre Olivier, notaire royal à Montcaret.

Les certificats produits par les ~~précepteurs~~ de Mr D'Augereau contiennent des détails intéressants, surtout pour les églises auxquelles ils se rapportent et nous avons pensé qu'il était bon de les recueillir. Guyon était né à Montargis en Gâtinais, et avait fait abjuration de la religion romaine en l'Eglise de Blois le 1^{er} février 1652, ^{acte} signé par Papin, ancien (celui-ci père du célèbre Denis Papin) et par Delafon, pasteur. Les autres certificats sont le deuxième

par la date du 2 septembre 1656, signé par Papin, pasteur de l'Eglise de Ste Hermine et de la Chapelle Thenner et Gandineau, ancien; le troisième de même date de Mr Pierre Morin, docteur en médecine, du lieu de Chasselet, ancien de la dite église de Ste Hermine et de la Chapelle Thesmer constate que Guyon est resté 4 mois dans sa maison et a constamment fait profession de la religion réformée. Le quatrième, signé le 3 octobre 1657 par le ministre et anciens Roffre, Ronsignol, Igorier, Bandet et Beausse, constate que Guyon a enseigné les enfants de M. du Marais, gentilhomme, membre de l'église de Tonnay-Boutonne; le cinquième du 22 juin 1658 de la dame de Fompator, dit que Guyon est demeuré en sa maison en qualité de précepteur; il est signé Marie de Beaucorps. Le sixième du 7 juillet 1658, confirme le certificat de la dame de Fompator; il est signé par Blandebouit,¹ pasteur, Papin et Olivier, anciens de l'église de Dompierre (en Vendée). Le septième du 12 juin 1659, signé par Trabit, pasteur de l'église de Tonnay-Charente, Dupuy, Prapet et Grenier, anciens, dit que Guyon est resté un an chez M. de Fouravet, précepteur de ses enfants. Le huitième du 26 janvier 1666, du Conseil du Collège de la Rochefoucauld libère Guyon de la charge de régent de quatrième; il est signé par Jay et Goix. Le neuvième du 20 octobre 1667, de M^{me} de Cabanat est signé: Ester de Polignat. Le dixième est une attestation du 26 août 1667 faite par Guyon devant Mr le Juge de la Roche, constatant qu'il avait contracté mariage avec Suzanne Moreau mais que le contrat a été annulé du consentement de toutes les parties qui ont été remises en leur première liberté; la pièce est signée par Francois, juge et Trigant, greffier. "Sur ce, le Consistoire ordonne qu'il sera continué la publication des annonces dud; Guyon et de lad. Baudin."

1. Peut-être faut-il lire Tandelartz qui devint ensuite pasteur de La Rochelle à ce que dit M. N. Weiss, en renvoi dans un article que nous avons fait paraître sur Guyon : Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, N° 1 de 1915.

Malgré les vexations et les violences qui s'abattaient sur les protestants et allaient grandissant, les abjurations de catholiques en faveur du protestantisme, n'en continuaient pas moins dans le Temple de Montcaret. Nous en avons compté 58 dans le registre. Le 29 mai 1661 c'est celle de Léonard Barbartin de la paroisse de St Seurin; le dimanche 10 février 1663, celle de Marguerite Barret, de Montazeau; le 23 mars 1663, celle de Burgière de Montpeyroux; le 2 mai 1663, celle d'André Champion cardeur, natif du may du Mans et de Marie Lavoix du village de Claudy. Pour ceux-ci nous copions la délibération: "Sur cela la Compagnie ayant délibéré a reçu les dits Champion et Lavoix comme membres de l'église moyennant qu'ils fassent publiquement comme ils viennent de le publier présentement leur abjuration. Et à l'issue de prêche, Jean Champion et Lavoix ont fait la dite abjuration publique vu laquelle, et moyennant une sérieuse repentance la rémission de leurs péchés leur a été remise de la part de Dieu et eux admis à la participation de ses grâces." Le 16 mai 1663, c'est l'abjuration du catholicisme de Louis Jananeau, de Jacob, paroisse de Montpeyroux. Le 27 mai 1663, de Simone Gardelle de Montazeau. Le 27 mai 1667, de Jeanne Chambon de St Vivien. Le 16 octobre 1667, d'Arnand Crabanat de la paroisse de St Seurin. Le 27 novembre 1667, de Jean Chartres. Le 1^{er} Janvier 1668, d'Anne Jade de la paroisse de Montpeyroux. Le 26 Février 1668, de François Lacoste, tisserand, né à Peyroutet, paroisse de Ste Colombe, demeurant à Claudy, paroisse de St Michel. Le 18 mars 1668, d'Andrine Dubois demeurant au Gourllat, paroisse de St Michel, le 10 juin 1668, de Catherine Collon, fille d'André Collon était de Marie Renon âgée de 25 ans de Claudy, paroisse de St Michel. Le 12 août 1668, de Jeanne Videau, fille de Pierre Videau et de Léonarde Bouyer, née au Fumat, paroisse de Montpeyroux. Le 25 nov. 1668, de Magdeleine de Valette, veuve de Jean Dubasier, sieur de Maison-

Blanche, native de la ville de Nîmes, demeurant au lieu de Périgord en Agenais. Le même jour de Marie de Lafarge, le 24 mars 1669, celle aussi de Magdeleine de Fillol, veuve de Mr Pierre de Grailly, sieur de Lavaignac.¹ Le 5 mai 1669, celle de Philippe Gros, fille de Ramond Gros, métayer du sieur Dumas, à la Renaudie, paroisse de St Vivien. Le 16 juin 1669, celle de Jacques Lafon, charpentier et sireur descie né à Montclar de Tizac en Périgord. Le 5 août 1669, celle de Francoise Gneymond, née au Fumat, paroisse de Montpeyroux, demeurant à St Claud. Le 25 décembre 1669, de Nalbais Fasol, Crassier, né à Gnon, juridiction de Gounau, habitant Tête-Noire. Le 19 janvier 1670, celle de Peyranne Resgne du bourg de Parac. Le 2 mars 1670, de Jean Cousin, né dans la paroisse de St Genes, demeurant dans la paroisse de St Vivien. Le 30 mars 1670, de Léonarde Mourieu, habitant la paroisse de Nastringues. Le 30 mai 1670, de Vilote, né dans la paroisse de Gardegan (ou Gardeboit). Le 31 août 1670, de Jean Rispaud, habitant la paroisse de Gours de Fuy-Vivien. Le 1^{er} janvier 1671, de Marguerite Robert du bourg de St ~~XXXXX~~.
9 déc. Le ~~XXXXXX~~ 1671, de François Martin de la paroisse de St Michel. Le 2 avril 1672, de Marie Rolland, femme de Maire Perges? des Rouyas, paroisse de St Aulaye. Le 4 mai 1672, d'Isabeau Bordeç de la paroisse de St Michel. Le 16 novembre 1672, de Léonarde Rieupeyroux, née dans la paroisse de Montpeyroux, demeurant aux Durons, paroisse de St Aulay. Le mercredi 4 janvier 1673, le procès-verbal, dit que Peyronne Lavau, native de la paroisse de Montpeyroux, servante de sieur Dupeyrat Martin de la paroisse de St Vivien a déclaré vouloir abjurer la religion romaine. Comme la dite Peyronne

L. Magdeleine de Fillol était fille d'Allain Fillol, écuyer, sieur de Parenchère et de Fourgonière et de Jeanne de Ségur qui possédait Mézières. Le 14 octobre 1647, profitant de l'absence de son mari qui était protestant, Jeanne de Ségur fit baptisée sa fille, Magdeleine dans l'Eglise catholique de Ste Foy. Peu de temps après sa conversion au protestantisme et malgré l'opposition de sa mère, Magdeleine se remaria avec Gaston de Guerre, sieur de Montcaret. Devenue veuve une seconde fois, M. mourut le 27 av. 1685 dans sa maison de Castillon, laissant de son second mariage quatre enfants.

Lavau a déclaré n'avoir ouï d'autre préche qu'aujourd'hui, le Consistoire décide qu'elle recevra instruction de M. Queissat, pasteur, pendant un mois, et que, sur rapport de celui-ci il sera décidé si elle sera reçue ou non. Elle fut admise le vendredi 1^{er} septembre 1673. La délibération suivante nous montre qu'au moment où nous sommes, il y avait des entraves à l'abjuration des catholiques.

Du 1^{er} octobre 1673: "Sur ce qui a été proposé au Consistoire; si on doit bénir le mariage de Peyronne Lavau et du nommé Lafleur, attendu, qu'il n'y a pas 6 mois qu'elle a abjuré l'Eglise Romaine, le Consistoire a été d'avis que ce mariage sera béni, vu la déclaration du roy de l'an 1669: "

Le 14 février 1674, il y avaient les abjurations de Marie Dusol, fille du nommé Bigonseau, née dans la paroisse de Montazeau et de Peyronne Eynnon (ou Geymon) né dans la paroisse de Montpeyroux. Le 13 janvier 1675, abjuration de Marie Lescours de la paroisse de Montazeau. Le 12 avril 1675, de Léonard Maumela, forgeron à Prats. Le 25 août 1675 de Peyronne Mincuneau de Nastringues et de Marie Dauberet, de la paroisse de St Michel. Le 19 février 1676, de Ramond Garineau, musicien. Le 26 février 1676 de . . . (nom manque) laboureur, de la paroisse de Montcaret. Le 16 juillet 1676, de Pierre Nadau, habitant les Gourbons. Le 25 avril 1677, de Pierre Willemane, de la paroisse de Vélines. Le 16 mai 1677 de Charlotte Magne. Le 4 juillet 1677, la délibération dit que Catherine Buisson, fille de Jean Buisson, demeurant au bourg de St Vivien, demande à faire abjuration des erreurs de l'Eglise romaine, mais comme elle a servi chez des maîtres protestants, il faut renvoyer cette abjuration à plus de six mois accomplis à compter du jour où elle a quitté ses maîtres "suivant la volonté du Roy."

L'Abjuration publique n'eut lieu que le 9 janvier 1678. Le 26 décembre 1677, abjuration de Pierre Dussam; le 4 septembre 1678, de Marie Eymon de la paroisse de St Aulaye. Le 18 septembre 1678 de X Jehanne Boulrier de la paroisse de Montpeyroux. Le 22 janvier 1679, de Mari Philip, habitant la Canaillon, paroisse de Bonneville. Le 29 mars 1679, de Jeanne Guénisson de la paroisse de Nastringues et de Marie Guilhon de la paroisse de Vélignes; elles déclarent que "depuis le mois d'août elles ont quitté le service de ceux de notre religion et n'ont été induites à abjurer, par qui, que ce soit." Elles ne savent pas signer. L'abjuration se fait en conformité de l'arrêt de sa Majesté de 16 février 1671. Le 16 avril 1679; abjuration de Jeanne Fourtin, du bourg de St Michel. Au commencement de 1680 (la date est déchirée) abjuration d'une femme (nom déchiré) juridiction de Montazeau. Le 18 février 1680, Jeanne Bouchet fille de Jean Bouchet et d'Anne Freyssinet veut abjurer le catholicisme, mais le Consistoire considérant qu'il n'y a pas six mois qu'elle a quitté le service des réformés ajourne l'abjuration. Comme le registre est terminé cette même année nous ne savons pas ce qui en resulta; il en est de même pour les demandes d'abjuration faites le 8 décembre 1680 par Catherine Vigouroux, habitant la paroisse de Bonneville et Jean Navau, habitant du bourg de Monpezat (?) en agenais. Catherine Vigouroux et Jean Nadau ne savent pas signer.

Nous achevons le dépouillement du registre de Consistoire de Montcaret par la dernière délibération dont la date est déchirée. Elle se rapporte au renouvellement des anciens et est signée par Bernard, Fraissineau, B. Bornet ? (peut-être Borie) Doucet, Marcon, Bernard, Lauricheau, Doucet, Bouyer assistant, et une autre signature illisible; puis à la fin, celle de Vigner, commissaire.

La REVOCATION de l'EDIT de NANTES

Nous n'avons plus, maintenant, que de rares renseignements à donner. Au Synode de Sainte Foy en 1681, M. Marcon, pasteur et M. Bouyer, ancien représentant l'église de Montcaret. En 1683, Monsieur CASTEBADIE est pasteur; nous ne savons ce qu'est devenu M. Marcon. Nous arrivons en 1685, année de la Révocation; bien des temples avaient été démolis, mais celui de Montcaret, quoique depuis longtemps menacé était encore debout. Enfin son tour arriva; par décision du 8 septembre 1685, les temples de Gensac (Gironde), Meillan, Pellegrue, Saussignac, Montcaret furent interdits. Nous ignorons à quel moment se fit la démolition.

Les dragons parcouraient les campagnes pour forcer les conversions. D'Après un témoin dans une "lettre écrite de France, touchant les violentes persécutions, qu'on y fait à ceux de la Religion Réformée (du 5 septembre 1685) on lit: "Le sort de ces églises de la haute Guienne n'a pourtant pas été plus triste que celui des églises de la Basse-Guienne, et du Périgord que ce déluge épouvantable a aussi emportées. Monsieur de Bouflers et M^r l'Intendant ayant partagé entre eux les quartiers, Mr l'Intendant s'étant chargé du soin de réduire le Fleix, Monravel, Gensac, Castillon, Coutras, Libourne, et les troupes qu'ils commandent désolant tous les lieux où elles passent, et, les remplissant de deuil et de désespoir et répondent devant elles, la terreur et l'effroy dans tous ceux dont elles approchent." ¹ Les biens des Consistoires furent confisqués, aussi que le prouve le brevet en faveur des hospitaux de Périgueux.

1. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français
XXXIV, page 440 et 445.

"Aujourd'hui 10 du mois de décembre 1686, le Roy étant à Versailles, s'étant fait représenter son édit du mois de décembre 1689, par lequel sa Majesté aurait entre choses déclaré qu'elles disposerait des biens qui appartaient aux Consistoires de ceux qui étaient de la religion prétendue réformée ainsi qu'elle jugerait à propos pour l'avantage de la religion catholique où en faveur des pauvres, sur les avis des seigneurs: archevêques et évêques, intendants et commissaires départis dans ces provinces ensemble les Consistoires qui étaient aux villes et lieux de Bergerac, Missidan, La Force, Le Fleix, Montcaret, Ponchapt, Le Bugues, Lalinde, Clairnus, Montegnac et Limeuil à l'avis du premier évêque de Périgueux et du sieur de Besous, Conseiller d'Etat et Intendant de la Généralité de Bordeaux. Sur leur destination sa majesté a accordé et fait don à l'Hôpital de la Manufacture et à celui des malades de la cité de Périgueux, chacun par moitié, de tous les biens des dits consistoires ensemble ce qui peut leur être dus d'arrérage. Signé: Louis . . . signé: Philippeaux.¹

En 1701, nous retrouvons le précepteur, Antoine Guyon, qui demeurait toujours à Montcaret. Il avait jusque-là résisté aux contraintes qui précédèrent et suivirent la Révocation de l'Edit de Nantes, lorsqu'enfin une défaillance se produisit chez lui. Nous avons en effet trouvé dans de vieux papiers venant d'une famille des environs de Montcaret,² la promesse suivante, écrite sur papier timbré.

Je promets à Monsieur le Curé de Montcaret d'assister à tous les offices Divins, selon la faiblesse de mon âge, à condition qu'on me laissera en repos avec ma famille qui est avec moi, et qu'il m'obtiendra la permission d'enseigner partout les langues et les sciences, desquelles Dieu m'a donné la connaissance. C'est ce que j'ai demandé à Monsieur le Curé; je suis son très humble serviteur.

Signé: Guyon (Pour moi et lad. famille)

Fait le mardi 14 de février 1701.

1. Ibid.

2. La famille Bernard de Bienassis.

Comme on le voit, cet engagement tardif respire la résignation plutôt que la conviction/

PERIODE du DESERT

Après quelques années de crainte les protestants de Montcaret, comme beaucoup d'autres, reprirent courage et se réunirent "au désert," c'est à dire, dans un endroit caché seuls, ou avec leurs coreligionnaires de la vallée et quelquefois de plus loin. Les pasteurs qui présidaient les assemblées du désert virent que les anciennes églises réformées n'étaient pas mortes, et ils s'occupèrent avec soin, Antoine Court, en tête, de les réorganiser. L'Eglise de Montcaret était comprise dans les douze de la vallée qui furent rétablies. Nous remarquons qu'à partir de ce moment l'église fut presque toujours désignée sous le nom d'église de Montravel, probablement parce que Montravel était le chef-lieu de la juridiction. Voici les noms de pasteurs qui, à notre connaissance, ont exercé leur ministère au désert dans la Vallée de la Dordogne: MAROGER, CORTEIZ, LOIRE, dit Olivier, Michel VIALA, PICARD, Grenier de BERNEDIT dit Brouzenac, Louis et Etienne GIBERT, Pierre DUGAS, RENOLLEAU, LATOUR, GALNIAC, FRANCOIS ROCHETTE, François VIALA, BOUSITON, les frères DUPUY, Liard, RENATEAU, JAROUSSEAU,¹ BECAY-DUMENT, CREBESAC-BELLERIVE, Pierre Marche, DUMAS, Pierre ALAD, FAURE GERSON.

• Pendant cette période du désert se sont célébrés une foule de mariages dont il serait trop long d'énumérer ici. Nous les avons extraits d'un registre de mariages au désert ayant appartenu à Mademoiselle Duplais de Ste Foy. Le registre commence à l'année 1752 et finit en 1758.

1. Labrousse, Le Huguenot de la Vallée de la Dordogne, N° 3, 1888.

En outre de tous ces mariages on pourrait probablement trouver d'autres renseignements analogues sur l'église de Montcaret dans les registres des pasteurs du désert qui sont à la mairie de Sainte Foy.

Parmi les pasteurs du désert qui venaient dans la vallée, Gibert, l'ainé, s'attacha particulièrement à pourvoir les églises de maisons d'oraison; on n'osait pas encore employer le nom de temple. "Bientôt dit Mr Daniel Benoît, dans son livre, Les Frères Gibert, grâce à son activité infatigable, "des lieux de culte s'ouvrirent en plusieurs endroits où les fidèles se rendaient en foule. Ces mouvements considérables ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des autorités . . . Des archers parurent et dressèrent des procès-verbaux. Le 31 août, le procureur général du Vigier dénonçait à la cour une entreprise qu'il qualifiait de "sédition ouverte et de révolte des plus caractérisées contre les lois de l'Etat." Il s'agissait d'une grange, située au quartier de Montravel, vendue par le maire de Ste Foy à un laboureur, nommé Jean Audebert et que ce dernier avait payée au moyen d'une somme fournie par Gibert. On avait surpris les ouvriers occupés à réparer les murs et à percer les fenêtres et trouvé dans le voisinage une chaire du Désert. C'était bien d'un temple qu'il s'agissait. Il fut, de plus, établi que Gibert avait présidé dans ces quartiers un grand nombre d'assemblées. Le ministère public concluait qu'un exemple était d'autant plus nécessaire que si les protestants de Montravel, restaient impunis, leurs coreligionnaires des environs se prévaudraient de cette tolérance pour les imiter. La cour faisant droit à son réquisitoire, ordonna par un arrêt signé de son premier président, Leberthon, que la grange serait "rasée, détruite et entièrement démolie jusqu'au rez-de-chaussée" et que les matériaux demeureraient

consignés au profit de l'Eglise catholique de Ste Sulalie. De plus, elle menaça d'une amende de 3000 livres tous ceux qui feraient servir leurs maisons au culte proscrit. Un détail frappe toutefois dans la rédaction de cet arrêt. Louis Gibert, le promoteur de l'entreprise n'est condamné à aucune peine. ON lui donne même le nom de ministre protestant au lieu de ce nom de "ministre de la R.P.R." dont on avait essayé de flétrir Rochette et les autres pasteurs martyrs et le protestant qui avait prêté son nom pour l'acquisition de la grange ne fut point inquiété. Enfin dit Charles Coquerel qui nous fournit ces détails, les protestants se réunissaient régulièrement dans 3 autres lieux du voisinage et on ne songeait point à les en bannir. Longtemps l'arrêt resta sans exécution; les assemblées continuèrent; mais enfin l'intolérance eut la satisfaction de promener la charure sur les débris de la grange de Montravel. Singulier mélange de sévérité et de douceur, dont on a vu déjà plus d'une exemple et qui caractérise longtemps, l'attitude du gouvernement... .."

La question de la grange agite encore le colloque des églises du Périgord et du Bas-Agennois, tenu les 5 et 6 février 1765. Le procès-verbal dit en son art. XIV que "le colloque a jugé à propos de fournir les quartiers de la manière suivante: "Celuy de Montravel sera composé de son consistoire, de celui de Gensac de juillac, le Fleix, Castillon, et la Roche-Chalais; et dans l'art. XIV le procès-verbal parle de l'Eglise de Montravel en ces termes: "M. Renateau, pasteur ayant porté des plaintes contre le nommé Pasquet, ancien du Consistoire de Montravel, mais comme le dit Pasquet n'est point présent l'assemblée les renvoie conformément à l'ordre au dit consistoire de Montravel pour en juger.

Article XX. "Le Consistoire de Montravel, ayant produit un mémoire à l'assemblée concernant une grange et une chambre asquise cy devant par M. Bibert, pasteur, le mémoire n'a pas paru assez circonstancié pour que le colloque peut statuer sur ce sujet."

Dans l'article XXI les églises sont taxées pour une part des dépenses de la maison d'oraison d'Eymet; l'Eglise de Montravel est taxée pour 15 livres, 17 sols, 3 deniers, et dans l'article XXII pour les dépenses du synode et du commissariat, la part de l'Eglise de Montravel est fixée à 18 livres, 16 sols.

"Au plusfort de la période révolutionnaire le pasteur Lagarde de Tonneins fut vivement poursuivi, mais il parvint à échapper aux recherches. Il arriva en voyageant toujours la nuit ~~à~~ dans le Périgord et s'occupa d'évangélisation à Vélignes et à Montcaret. J'ai retrouvé là aussi des souvenirs du ministère de Mr Lagarde. De vieux protestants se souviennent encore de ce pasteur et quelques familles conservent des sermons qu'il a prêché dans ces contrées." (Extrait de A. Lagarde, "Chronique des Eglises Réformées de l'Agenais")

L'Eglise depuis la loi de Germinal (an X)

Lors de la réorganisation des cultes de l'an XII Montcaret devint un chef-lieu de Consistoire de les premiers pasteurs reconnus par l'Etat furent Jean JAY, précédemment pasteur à Ste Foy et Jean-Paul CÔSTE, précédemment pasteur à la Roche-Chalais. Nous ne connaissons parmi les anciens du nouveau consistoire que M. Dupuy, docteur en Médecine, secrétaire du Consistoire. Mr Jay mourut en 1807, et fut remplacé, croyons-nous par Mr Schlick; en tout cas ce pasteur, exerçait son ministère dans l'Eglise consistoriale de Montcaret en 1810.

Il demeurait à la Garde, dans une maison appartenant à Mr Blanchard.

"Vous avez Mr Schelick près de vous. Pourquoi ne le choisissiez vous pas? C'est un homme plein d'audition, de lumière et de talents oratoires." (Lettre d'Olivier Desmont du 18 mai 1816 adressée à Mr Bribolle, pasteur à Ste Foy) Avant de venir à Montcaret Mr Schelick était pasteur à Lyon. Là il avait publié un sermon prononcé à Lyon le 15 août 1809 à l'occasion de la fête de L M J et R. Napoléon le Grand, Premier Empereur des Français. (Tr in-8° - 1^f 50^c) Etant à Montcaret Mr Schelick publia un sermon sur "l'Instruction de l'Enfance." (in-8°; Bordeaux 1818)

Depuis longtemps on n'imprimait plus de bibles françaises; aussi étaient-elles rares d'après un article de Mr S. Delattre dans l'Avant Garde du 15 février 1904, 3 000 protestants de l'église consistoriale de Montcaret étaient sans Bible en 1828. Cette triste situation n'était malheureusement pas spéciale à cette église. Si nous avions pu consulter les registres du Consistoire général ou particulier de cette église nous aurions pu pousser nos notes plus loin; telles qu'elles sont néanmoins, elles peuvent servir, et c'est notre voeu, à resserrer l'attachement des fidèles de Montcaret à leur église que Dieu à visible-ment soutenue au travers de nombreuses épreuves.

Notes supplémentaires

Peut-être sera-t-il intéressant de reproduire ici ce que nous savons sur le pasteur Jean Jay. Il appartenait à une vieille famille protestante qui existe toujours dans les environs de Sainte Foy. Il naquit à Ste Foy vers 1742, de Pierre Jay, négociant et d'Isabeau Villade qui habitaient, selon toute apparence la maison Jay située en face du

temple actuel.

Après avoir fait, pendant quelque temps, des études de médecine à Montpellier, il se voua au pastorat et alla étudier la théologie en Suisse. Ce changement de carrière était une marque de vocation sérieuse; sa famille avait les moyens de lui faire continuer ses études où de lui permettre d'embrasser toute autre profession plus en vue dans le monde. Il choisissait lui, riche, instruit, une situation obscure, et aussi dangereuse. Quelles furent les causes de cette détermination? Nous n'en savons rien, mais voici l'explication que nous hasardons. Mr Jay étudiait à Montpellier quand François Rochette et les trois frères de Grenier subirent le supplice à Toulouse en 1762. ~~XXXXXXXXXXXX~~ Dix-neuf jours après ce fut le tour de Calas. Il est impossible que ce quadruple martyre de jeunes gens et si tôt après celui d'un vieillard n'aient pas provoqué une profonde émotion dans le Languedoc et surtout chez les étudiants de Montpellier, où avaient été exécutés 48 pasteurs. Il se peut aussi que le jeune Jay ait connu Rochette, lors de son ministère du Désert à Ste Foy. Qui sait tous les sentiments qui l'agitèrent? Et s'il se consacra au service des églises réformées, ce fut vraisemblablement par suite des événements tragiques de 1762.

Par une mesure de prudence qui avait sans doute sa raison d'être, il continua à se faire adresser sa correspondance à Montpellier; de là, une personne de confiance la lui faisait parvenir en Suisse. Comme beaucoup de pasteurs de cette époque qui prenaient, pour cause, un nom de guerre, il prit celui de Sainte-Croix -- nom qu'il porta longtemps, alors même qu'il n'était plus nécessaire de prendre des précautions. Nous ignorons où il commença ses fonctions pastorales; nous savons qu'il devint pasteur de l'Eglise Wallonne de La Haye sans pouvoir préciser les années; elles se trouvent inscrites sur un objet d'art qui lui fut

donné par ses paroissiens de La Haye mais c'est la famille Alard¹ apparentée à celle de Jay qui possède maintenant ce souvenir. Pendant son séjour en Hollande, invité à prêcher devant les Etats Généraux, il avait d'abord décliné cette offre, mais d'une façon que n'avait pas paru absolue, car, à l'heure du service, quelqu'un vint l'avertir qu'on l'attendait; comprenant qu'il y avait un malentendu, il se soumit de bonne grâce ~~sur~~ et prêcha sur ce texte: "J'ai cru, c'est pourquoi, j'ai parlé." Il est magnifique. Des députés vinrent le féliciter et lui demandèrent de faire imprimer sa prédication. Il fut obligé de leur dire qu'il avait parlé sans préparation. ~~LOT-ET-GARONNE~~

L'Eglise de Sainte Foy était desservie alors par les pasteurs Marche et Thomas; elle avait besoin d'un troisième pasteur en raison du nombre de ses fidèles et de l'étendue de sa circonscription dont certaines parties sont actuellement comprises dans la Dordogne et le Lot-et-Garonne. En 1785 Mr Jay devint l'un des pasteurs de son église natale; il habita, du moins pendant un temps, sa campagne de la Pitrierie près de Mineuilh, qui appartient maintenant à Mr Charriand. Les lumières et son caractère ne tardèrent pas à être appréciés dans son pays, et les électeurs de la Gironde l'envoyèrent comme député à la législative et à la Convention, en même que Mr ^{Ganan} ~~Ganan~~, également de Ste Foy. On sait peu de choses sur son rôle politique. Guimédie dans son histoire de l'arrondissement de Libourne dit qu'avec Mr Ganan il vota la mort de Louis XVI; ne négligeons pas de noter que, par ses soins et ceux de son frère, Delisle Jay, - membre, si nous sommes bien informé, du directoire du District de Bordeaux, un bon nombre de malheureux furent arrachés aux rigueurs révolutionnaires. Son mandat politique terminé, M. Jay reprit l'exercice régulier de son ministère.

1. de Bergerac.

Lors de l'application de la loi de Germinal, an X, (1802) le nouveau Consistoire de Ste Foy dans sa séance du 25 pluviose, an XII élit officiellement ses trois pasteurs pour les proposer à la nomination du gouvernement, mais comme s'exprime un écrit de l'époque, "le citoyen Jay, toujours délicat, jusqu'au scrupule, fit difficulté de se fixer définitivement dans le ci-devant canton de Ste Foy." Il dit que desservant spécialement les églises du canton de Vélines, il ne pouvait les quitter. Voilà un trait qui marque bien l'affection de M. Jay pour ses paroissiens. Chargé plus particulièrement des protestants de la rive droite de la Dordogne il s'était attaché à eux, et voulait continuer à les servir nommé pasteur du Consistoire de Montcaret, puis président il résida dans son église: d'abord au Château de Mézières, (qu plus tard, le 4 Frimaire, an 14, c'est-à-dire, que M. Jay a été locataire à Mézières à notre connaissance du 4 frimaire an 14 jusqu'en 1807) ensuite, l'année même de sa mort, en 1807, à la Nongarède, maison Ferrière. Cette maison a été achetée il y a quelques années par M. le Pasteur Morize.

Se fiant aux connaissances acquises à Montpellier il se soignait par les poisons, surtout par la ciguë, et s'en trouvait très bien. En 1807 eut lieu l'inauguration du Temple du Fleix; les préoccupations que donnèrent en ce jour-ci à M. Jay sa prédication et l'organisation de la fête lui firent oublier qu'il avait pris une dose de ciguë le matin et il en reprit une autre le soir. L'effet du poison fut trop fort et, peu de jours après, le 9 septembre, il mourut à la Nongarède. L'inhumation devait être faite aux Mangons, commune de Pineuilh, mais sur la demande de l'église du Fleix, la famille consentit à ce que M. Jay reposât à côté du temple qu'il avait contribué à faire acquérir. On y voit toujours sa pierre tombale.

Dans l'Almanach des Protestants pour l'année 1810, le pasteur Thomas fit insérer la notice suivante :

Les églises de ces contrées regretteront longtemps M^r Jay, pasteur, et président du Consistoire de Montcaret (Dordogne) mort il y a peu de temps. C'était un des plus beaux génies et un des plus savants hommes du siècle. Les richesses littéraires qu'il a laissées à sa famille sont immenses. Je me proposais de vous envoyer une notice historique sur cet homme extraordinaire, mais certaines circonstances m'ont empêché de de faire de ses manuscrits un examen assez suivi pour en donner une idée qui réponde à leur importance, je renvoie cet ouvrage à l'année prochaine."

Nous ignorons si Mr Thomas fit paraître l'article qu'il annonçait. Mr Jay avait en effet beaucoup écrit, mais dans les richesses qu'il laissait, ses études religieuses n'étaient pas au complet et cela de son propre fait. Nous pensons qu'en avance sur son temps, quant à l'Intelligence des Ecritures il craignait de n'être pas compris de l'Eglise; aussi ne voulant pas la contrister il brûla plusieurs de ces écrits. "Le moment de les mettre au jour, dit-il n'est pas encore venu." Nous avons lu, dans le temps, un de ces sermons sur l'anniversaire d'une bataille, celle d'Austérlitz, croyons-nous; sujet imposé par le gouvernement de Napoléon. Cette petite brochure a été vainement cherché dans les livres et papiers de la famille qui la possédait. Mr Jay aimait la solitude et l'étude, son cabinet encombré de livres placés les uns sur les autres était son lieu de prédilection. Grand travailleur et facilement distrait, il ne sut pas trouver le temps de rompre son isolement et resta au nombre des célibataires. Comme la plus part de ceux-ci, il avait de l'inclination pour les animaux. Quand il voulait faire ses promenades, il lui arrivait souvent de prendre ses petits chiens dans les grandes poches des basques de son habit. Une fois hors de la ville il les mettait en liberté et se laissait accompagner par eux.

Ses meilleurs sentiments d'affection se reportaient sur la France qu'il avait aidée à se libérer de l'ancien régime sur la famille de son père. Ses neveux ou nièces ne manquaient pas de le saluer respectueusement lorsqu'elles le rencontraient, même dans la maison et il affectionnait beaucoup ses confrères dans le ministère. Pendant qu'il était à Ste Foy les caractères des trois pasteurs s'harmonisaient parfaitement. Quoique le plus âgé, Mr Jay ne prenait nullement ombrage de l'autorité qui s'attachait à Mr Marche, celui-ci, d'ailleurs d'un esprit doux et paisible n'en abusait pas et si ses avis étaient écoutés c'était parcequ'ils venaient tout à la fois de l'organisateur de l'Eglise de Ste Foy et d'un sage. Mr Thomas ardent, à la parole entraînant, remuait les âmes et tendait à l'action. Entre les deux, Mr Jay méditatif, comme Mr Marche, mais plus profond peut-être, tenait du docteur. Sa parole, sans avoir l'éclat de celle de Mr Thomas, pouvait s'élever très haut. Telle est la maigre silhouette que nous pouvons esquisser d'une personnalité aussi accentuée que celle de Mr Jay; ses manuscrits étaient aujourd'hui perdus et presque plus rien ne demeure de ce qui aurait pu assurer de la durée à sa mémoire. La modestie l'a suivi après sa mort comme de son vivant. Encore avons-nous été heureux de trouver bien des renseignements auprès de la regrettée Mademoiselle Duplais et de Monsieur Abbé Jay, qui se sont obligeamment ~~prêtés~~ prêtés à nos recherches et nous ont montré l'une et l'autre une reproduction d'un portrait de leur grand-oncle en robe pastorale. Le corps paraît solidement constitué; les épaules un peu fortes, les cheveux plats; le visage est large et rasé; lestraits nettement accusés forment une physionomie empreinte de sérieux et de sérénité. Au dessus de la tête se développe en manière de nimbe le passage biblique: "J'ai cru, c'est pourquoi, j'ai parlé !" Les deux dessins sont identiques et sont

exécuté par Madame Dupuy de l'Endos, près Ste Foy, qui était une artiste en même temps qu'une chrétienne. S'il nous a été impossible de faire une étude approfondie du Pasteur Jay, il nous a paru cependant bon, d'évoquer son souvenir; ~~XXXXXX~~ Ce qui reste de nos anciens pasteurs est à conserver; il nous ont légué quelque chose d'eux-mêmes; notre piété tient de la leur, sans que nous nous en doutions, ne soyons donc pas ingrats, mais au contraire, selon ce que dit l'apôtre aux Hébreux: "Souvenons-nous de nos conducteurs qui nous ont annoncé la parole de Dieu." Considérons leur vie jusqu'à son terme et imitons leur foi.

Extrait de procès-verbaux de visites de François de la Bérandière, Evêque de Périgueux.

Arrivée à Lamothe-Montravel et cérémonie de la Confirmation dans "une petite chapelle, soulez (?) le clocher de l'ancienne église du prieuré de St Parpant; comparution par-devant l'Evêque de François Mazeau, curé de St aulaye de Jean Patte, curé de Montcaret, de Jean Dabourin au nom de Jean de Chamières, curé de Carret, étudiant à Périgueux, exempt de résidence cause de ses études et de Jean Lafont vicaire du Breuil, au nom de François de Ladebat, vicaire général et curé du Breuil, proposition de diverses sommes, pas les dits curés. Tant par la réfection de leurs églises ruinées par ceux de la R.P.R. que pour l'entretien des prédicateurs que nous désirons estre entretenus pour quelque temps en la terre de Montraveil et paroisses endépendant aux fins de travailler au salut des âmes dévoyées, et confirmer le peuple qui a persévéré en la doctrine de l'église de Dieu." Condamnation au paiement de diverses sommes contre les curés défailants; à savoir ceux de "St. seurin-Des-Pratz"

de Fougerolles, de St Avis et Bonnefare, son annexe de la Rouquette, de Bonneville de St Jean de Collée," le prieur de Montcaret et le curé de Montpeyrour, le total des sommes destinées au paiement des deux prédicateurs s'élève à 240 livres; cette somme sera payée à deux recollets de Ste Foy. Le prieur de St Painsant, n'est pas taxé dans l'espoir que le cardinal de Lourdiss fera agrandir lad. église. On lui prie également de fournir un vicaire perpétuel à St Avit du Tissac et de faire construire "quelque petite chappelle au d. lieu dans le faux-boulevard de Ste Foy" (25 novembre 1624) cf. Archives municipales de Ste Foy.

Extrait de la séance du Consistoire de Montcaret du 2 août 1807.

M^r le Pasteur président expose qu'aux termes de la loi du 18 Germinal an 10, le Consistoire doit être renouvelé tous les deux ans, par moitié en présence de 12 paires de famille pris parmi les citoyens les plus fortement imposés, au rôle des contributions publiques de la commune de Montcaret. En conséquence il a convoqué Mr Marais Denois, Laleneuve, Larrivière, Bernard Riocourt, Pierre Auzan, Jean Rousseau, Jean Boyer du Chapu, Dadet Augan, Jean Labrousse, Jean-Jacques Boyer, Pierre Tauzias de Montcaret et Etienne Fournier.

Ces Messieurs réunis aux membres du Consistoire les noms des membres actuels du Consistoire de Montcaret ont été écrits sur des bulletins et mis dans une urne dont on a sorti six noms qui sont

Messieurs Joseph Boutin, de St Aulaye
François Pinet
Pierre Borie
Mercier-Bellevue, de la Roche-Chalais
Dupuy, médecin, et Jean-Jacques boudin.

L'Assemblée procédant à une nouvelle élection a élu anciens du

Consistoire de Montcaret Messieurs: Mercier-Bellvue
Dupuy, médecin
François Pinet
Jean-Jacques Boutin
Joseph Boutin
Mr Borie.

Le Consistoire arrête qu'ils seront proclamés et installés de suite.

Pour copie conforme, signé Dupuy, Secrétaire du Consistoire

Si nous avons recueilli des abjurations ~~XXI~~ du catholicisme jusqu'en 1680, il y a eut par contre sous la pression administrative des abjurations du protestantisme, en faveur du catholicisme. En voici quelques-unes que nous avons trouvées dans les archives municipales de Ste Foy: Jeanne Grenier de Montazeau a abjuré dans l'église de Montazeau, le 28 décembre 1664. Marie de St Pol, de St Aulaye, juridiction de Montravel, a abjuré à Ste Foy le 21 février 1665. Jeanne Bernard âgée de 20 ans fille de François Bernard et de Jeanne Sabadie a abjuré le 10 août 1667 de Montcaret. Anne Dupein de Vélignes âgée de 24 ans fille de Pierre Dupein et de Marie Bonneau a abjuré à Ste Foy le 28 février 1666, peut-être y a-t-il 1668. Elisabeth de Tholomas, fille de feu Joseph de Tholomas, sieur de Lambertie, a abjuré dans l'église de Montcaret (ou de St Aulaye-sur-Dordogne) le 27 juin 1663.

Ces 53 pages formant un cahier trouvé dans la paroisse ont été copiées à la machine au presbytère de Montcaret.

Le 17 avril 1959.

Dale Gorman, pasteur à Montcaret,
Pessac-sur-Dordogne et à Castillon

